



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 25 septembre 2015 – n°100/H030

## COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »



Réunion du 25 septembre 2015

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	30
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	31

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 25 septembre 2015 -

---

Président : Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des ressources humaines France de SOLVAY

Rapporteurs : Nicole ROTH, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee-Dera)  
Christel COLIN, Chef de service, adjointe au directeur de la Dares

Responsable de la commission : Angélique CHASSY (01 41 17 38 59)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	6
I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES.....	6
II. POINT D'AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL « FORMES PARTICULIERES D'EMPLOI A L'EPREUVE DE LA STATISTIQUE ».....	10
III. PREMIERS ECHANGES SUR LA MESURE DU TRAVAIL DISSIMULE.....	14
IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2016.....	24
V. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951.....	28
CONCLUSION.....	29

## Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ADAIR	Philippe	Université Paris Est Créteil Val-de-Marne
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
AUDIER	Florence	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
BESLAGIC	Sanja	Région Ile-de-France - Unité Lycées
BOBBIO	Myriam	Union nationale des associations familiales
BOULTE	Patrick	Solidarités Nouvelles face au Chômage
CABANNES	Pierre-Yves	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
CHARMES	Jacques	Individuel
CHASSY	Angélique	Conseil national de l'information statistique
COLIN	Christel	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
COSTES	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DUVAL	Jonathan	Min. Réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
ESTRADE	Marc-Antoine	Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
FLEUREUX	Raphaëlle	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
GAINI	Mathilde	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GAZIER	Bernard	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GROMER	Mélanie	Fédération des particuliers employeurs
GUBIAN	Alain	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
HAGNERÉ	Cyrille	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
HENRARD	Valentine	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
HIERSO	Ghislaine	Association française des Petits Débrouillards

Nom	Prénom	Organisme
JOUBERT	Nadia	Min. Economie, industrie et numérique - Dél. nationale à la lutte contre la fraude
LE	Jérôme	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LE MINEZ	Sylvie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
MAHIEU	Ronan	Insee - Études et synthèses économiques
MERON	Monique	Insee - Statistiques démographiques et sociales
MINNI	Claude	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
MONTEL	Olivia	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
NEZHIVENKO	Liudmyla	Individuel
NEZHIVENKO	Oksana	Individuel
OURLIAC	Benoît	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
PESONEL	Elise	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
PICART	Claude	Insee - Statistiques démographiques et sociales
POMMIER	Patrick	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
PROUET	Emmanuelle	Conseil d'orientation des retraites
REDURON	Vincent	Caisse nationale des allocations familiales
REMILIA	Nathan	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
RENAUD	Thomas	Conseil national de l'information statistique
ROMANS	Fabrice	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
ROTH	Nicole	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SANTELMANN	Paul	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Solvay
TALENG	François	Caisse centrale mutualité sociale agricole

Nom	Prénom	Organisme
TASQUÉ	Sophie	Confédération générale du travail - Force ouvrière
TOUTLEMONDE	Fabien	Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
WALRAET	Emmanuelle	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS.

## INTRODUCTION

### Jean-Christophe SCIBERRAS

Bonjour à toutes et à tous. Nous devons examiner un programme particulièrement étoffé. Nous veillerons donc tous ensemble à respecter le planning. Je tiens à souhaiter la bienvenue à Angélique Chassy, qui remplace Thomas Renaud pour nous aider dans les travaux de notre commission.

### Dominique ALLAIN

Un projet de mandat sur le groupe « Mesure du travail dissimulé et ses impacts » a été diffusé assez tardivement sur le site du Cnis pour des raisons techniques. Je vous propose de vous le distribuer en séance.

## I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES

### *Module ad hoc de l'enquête emploi 2017 sur les « non-salariés économiquement dépendants »*

#### Jérôme LE, Insee

La Division emploi de l'Insee demande l'opportunité pour le module *ad hoc* 2017 dont la thématique est tout à fait nouvelle, puisqu'elle n'a jamais été abordée dans les éditions précédentes. Son titre exact n'est pas encore arrêté. Ce module résulte d'une demande de la Commission européenne à laquelle devront répondre tous les pays de l'Union. Il a pour but de suivre les évolutions que nous pouvons observer depuis le début des années 2000 avec la résurgence du travail indépendant sur plusieurs pays européens. Ce thème avait été proposé pour un module *ad hoc* dans la période 2011-2012 pour les éditions 2016-2018 et, dans ce domaine, la demande d'information se révèle très forte.

Le module fera l'objet d'un règlement européen. L'enquête s'articulera autour de trois parties. La première s'attachera à déterminer parmi les indépendants ceux qui peuvent être qualifiés d'économiquement dépendants. A horizon 2020, la Commission souhaite que nous intégrions certaines questions du module à l'enquête LFS (*Labour Force Survey*) pour mesurer et suivre ce phénomène. La deuxième partie du module s'intéressera plutôt aux conditions de travail des indépendants, à leurs motivations et leur parcours professionnel. Elle s'attachera notamment à identifier les personnes qui sont devenues indépendantes faute de trouver un travail salarié. Enfin, la troisième partie est consacrée à une comparaison entre les salariés et les indépendants sur les thèmes des conditions de travail, de la satisfaction ou de leur autonomie dans le travail.

Ce module n'a jamais été réalisé précédemment et les utilisateurs potentiels se révèlent très nombreux, que ce soit l'Insee, le CEE, la Dares ou le Cereq. Très peu d'enquêtes s'intéressent à ce thème. En France, l'enquête SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) permet de suivre, par vagues de trois et cinq ans, les créateurs d'entreprise, mais elle n'explore pas la thématique du travail économiquement dépendant. Il existe également plusieurs bases administratives comme la base non-salariés, mais elles ne fournissent pas d'informations qualitatives sur les conditions de travail. Au niveau européen, les enquêtes interrogent des échantillons très limités. La plus aboutie, l'enquête EWCS (*European Survey on Working Conditions*) menée par l'Eurofound, s'adresse à la fois aux salariés et aux non-salariés, et couvre donc un nombre de non-salariés relativement faible.

Au niveau opérationnel, il s'agit d'un module *ad hoc* assez classique, adressé aux personnes de 15 ans et plus. Nous ciblerons les indépendants, mais nous interrogerons également des salariés à titre de comparaison, en France et dans les DOM, pour un échantillon de 11 000 répondants, dont 1 000 dans les DOM. Nous interrogerons les personnes en sixième vague de l'enquête Emploi en face à face. En termes de comitologie, la France a participé aux trois *task-forces* européennes qui ont permis de construire ce questionnaire. Nous avons ensuite réuni un comité d'experts provenant de la Dares, du CEE, du Cereq ainsi que des universitaires. Nous organiserons sans doute de nouvelles réunions après les phases de test pour figer le questionnaire. Nous sommes toutefois relativement contraints par le règlement européen et nous possédons très peu de marges pour enrichir le questionnaire au niveau français.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Quelles sont les raisons qui ont présidé au choix du seuil de déclenchement de la dépendance économique à hauteur de 75 % des revenus ?

### **Jérôme LE**

Nous nous sommes basés sur les expériences étrangères, l'Italie en particulier.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Vous pourriez fixer des seuils différents dans le questionnement.

### **Jérôme LE**

Dans le questionnaire, nous interrogeons les enquêtés sur la part de leurs revenus qui correspond à leur plus gros client et nous déterminons *ex post* le pourcentage.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous pourrions donc identifier la proportion de personnes pour lesquelles ce taux s'élève à 50 %. J'ai rendu voilà quelques années un rapport au ministre du Travail sur le travail économiquement dépendant. L'une de mes préconisations consistait justement à fixer ce seuil à 50 %.

### **Jérôme LE**

Je pense qu'il restera possible de le faire *ex post*.

### **Myriam BOBBIO, Union nationale des associations familiales (UNAF)**

Dans la troisième partie du module, envisagez-vous d'explorer le thème de la conciliation vie professionnelle-vie familiale ?

### **Jérôme LE**

Le module *ad hoc* comporte onze variables et chacune d'elles coûte très cher. Nous demanderons cependant aux personnes si elles apprécient le fait, selon le cas, d'être salariées ou non-salariées et ce thème de la conciliation vie professionnelle/vie familiale fera partie des raisons possibles.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous propose de donner un avis d'opportunité favorable à cette enquête dont nous suivrons avec grand intérêt les résultats, car de nombreuses questions de dénombrement et de catégorisation se posent dans ce domaine.

*La Commission Emploi, qualification et revenus du travail émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur le module ad hoc de l'enquête emploi 2017 sur les « non-salariés économiquement dépendants ».*

### ***Enquête sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise (REPONSE 2017)***

#### **Fabrice ROMANS, Dares**

La Dares demande un avis d'opportunité pour la cinquième édition de l'enquête REPONSE sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise réalisée pour la première fois en 1993 et tous les six ans par la suite. L'enquête 2017 s'inscrit dans la mise en place, au cours des dernières années, de très nombreux changements législatifs, à l'instar de la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013 ou la loi du 17 août 2015 sur la modernisation du dialogue social dite loi Rebsamen. Plus récemment encore, le rapport Combrexelle sur la négociation collective remis au Premier ministre début septembre émet des propositions pour donner une place plus importante à la négociation dans les entreprises.

Parmi les utilisateurs de cette enquête figurent la Direction générale du Travail, des chercheurs de plusieurs disciplines (économie, sociologie, politique, etc.), les organisations syndicales et patronales ainsi que les consultants en relations sociales.

Cette enquête poursuit de multiples objectifs. Elle vise en particulier à décrire les usages en matière de relations professionnelles au plus près des salariés et des directions d'établissement et leurs évolutions récentes. Elle cherche aussi à analyser les liens entre la représentation des salariés et l'environnement économique de l'entreprise, les pratiques des négociations collectives, la gestion du personnel et les performances économiques. L'enquête s'articule autour de trois questionnaires qui abordent principalement la structure économique et juridique de l'établissement et de l'entreprise, l'adhésion des entreprises aux organisations patronales, les institutions représentatives du personnel et les syndicats, les résultats économiques, la sous-traitance, la gestion de la main-d'œuvre et l'organisation du travail, la politique salariale, les discussions et négociations collectives, le climat social et les conflits.

L'enquête couvre les établissements de 11 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, y compris les associations. Nous commençons à 11 salariés, car c'est à partir de ce seuil que les établissements ont l'obligation de procéder à des élections de délégués du personnel. L'enquête comporte trois volets, le premier interroge les représentants de direction d'entreprise. Nous envisageons, pour ce volet, un échantillon de 4 000 répondants. Le deuxième cible les représentants du personnel dans ces mêmes établissements, pour un échantillon de 2 500 personnes interrogées. Ces deux volets sont réalisés en face à face avec des questionnaires d'une durée respective de 1 heure 15 et 1 heure. Le dernier volet concernera 20 000 salariés et sera réalisé sous la forme d'un questionnaire autoadministré, envoyé par voie postale. En 2017, nous introduisons également la télédéclaration des réponses pour ce dernier volet. Ces volets sont conçus de façon à pouvoir être appariés afin d'agréger les points de vue de ces trois populations.

La base de sondage repose sur le fichier SIRENE pour les établissements et les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les salariés. Nous travaillons avec l'Insee pour l'échantillonnage de ces populations. Pour élaborer le questionnaire, nous réunissons un comité scientifique rassemblant la Dares, la Direction générale du Travail, France Stratégie et une dizaine d'universitaires qui travaillent sur le sujet. Un comité de concertation est également mis en place avec des organisations syndicales et patronales.

S'agissant de l'exploitation des résultats de l'enquête, nous prévoyons de produire un document synthétique pour le retour aux enquêtés fin 2017. Nous publierons les principaux indicateurs sur le site internet de la Dares début 2018 au niveau des établissements, mais aussi des entreprises. Les résultats paraîtront également dans les publications *Dares Analyses* et pourront faire l'objet de dossiers dans *Insee Références*. Comme pour chaque enquête REPONSE, nous lançons des appels à projets de recherche financés par la Dares, avec des post-enquêtes permettant d'approfondir certains points pour mieux comprendre certains processus que nous ne captons pas dans une enquête statistique. Nous mettons à disposition les fichiers pour des projets de recherche. Pour l'édition 2011, nous avons d'ailleurs reçu plus d'une trentaine de demandes de chercheurs et laboratoires. Ces données sont également utilisées pour les travaux d'évaluation des politiques du travail. Enfin, nous présentons généralement l'ensemble des résultats des études et des recherches lors d'un colloque.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Dans le contexte actuel, nous attendons là encore les résultats de cette enquête avec intérêt.

*La Commission Emploi, qualification et revenus du travail émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur l'enquête sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise REPONSE 2017.*

## ***Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation***

### **Mathilde GAINI, Dares**

La Dares demande un avis d'opportunité pour l'enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation. Il s'agit de la reconduction d'une enquête que nous menons depuis 2011. Les contrats de professionnalisation constituent des contrats en alternance créés fin 2004 pour favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de jeunes de moins de 26 ans ou de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Ce contrat en alternance permet à ces personnes d'acquérir une qualification. Il représente un outil de la politique des branches professionnelles, puisque le coût pédagogique est financé par les fonds de formation professionnelle au travers des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).



Ce dispositif se révèle très dynamique, puisqu'il a donné lieu à plus de 176 000 embauches en 2014, soit une croissance de 2 %. Sur 2015, la tendance apparaît encore plus favorable, contrairement à l'apprentissage, autre dispositif phare de l'alternance.

Cette enquête vise à donner une information régulière sur le devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif, ce qui nous permet à la fois de calculer un taux d'insertion dans l'emploi, notamment dans l'emploi durable, pour les indicateurs liés à la loi de finances et de fournir des données sur des statistiques européennes, ce qui permet de comparer le taux d'insertion des jeunes en contrat de professionnalisation par rapport à d'autres dispositifs d'emploi aidé. Cette enquête présente également l'intérêt de décrire concrètement le déroulement de la période de professionnalisation, puisque nous récoltons des informations sur une éventuelle rupture du contrat et les raisons de celle-ci, les liens entre formation et emploi, le déroulement de la formation, l'obtention d'un diplôme, le suivi par un tuteur identifié durant le temps en entreprise, etc. Elle permet aussi de recueillir l'opinion des bénéficiaires sur le contrat, que ce soit sur les aspects de conciliation travail/formation ou sur l'évolution de leur situation professionnelle et le regard qu'ils portent plus généralement sur ce contrat.

Il s'agit d'une enquête en continu. Nous interrogeons les bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif. Tous les mois, nous tirons un échantillon à partir de notre base de sondage Extrapro qui collecte toutes les informations sur les contrats à l'entrée. Dans cette nouvelle édition, nous souhaitons changer le mode de collecte. Auparavant, les personnes ne répondaient que par courrier. Cette année, nous modernisons le dispositif en proposant également une réponse par mail et des processus de relance facilités. Nous espérons grâce à cela une amélioration du taux de réponse et de l'ergonomie de l'enquête, ainsi qu'une baisse des coûts. Nous travaillons à partir d'un échantillon variable, de 40 000 à 100 000 personnes. Le questionnaire est simplifié au vu des précédentes réponses et allégé, pour un temps de réponse de l'ordre de dix minutes.

Les résultats sont transmis annuellement à Eurostat. Nous produisons des indicateurs pour la loi de finances. Nous publions également les résultats de cette enquête dans *Dares Analyses* et nous mettons les fichiers régionaux à disposition des services déconcentrés du ministère du Travail (SESE).

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Avez-vous comparé les résultats en termes d'insertion avec l'apprentissage ?

### **Mathilde GAINI**

Nous savons que le taux d'insertion brut des jeunes en contrat de professionnalisation se révèle meilleur que celui des jeunes en contrat d'apprentissage, mais cette situation résulte aussi d'effets de structure. En effet, les bénéficiaires de contrat de professionnalisation sont généralement plus diplômés. En outre, l'enquête sur l'insertion des jeunes en apprentissage est menée par la Depp et ne couvre pas exactement le même champ. Nous devons donc réaliser un travail de rapprochement pour nous assurer que nous comparons bien les mêmes individus.

### **Patrick BOULTE, Solidarités Nouvelles face au chômage**

Il me semblerait intéressant de connaître l'impact sur la reconversion des bénéficiaires âgés de plus de 26 ans, un problème très aigu en France. Le contrat de professionnalisation constitue-t-il un outil de reconversion ?

### **Mathilde GAINI**

Je ne suis pas sûre que nous puissions le mesurer avec ce dispositif. Si nous connaissons la situation à l'entrée, nous pouvons déterminer si, à l'issue du contrat, le demandeur d'emploi a pu s'engager dans une nouvelle dynamique et a pu retrouver un emploi, mais nous ne disposons pas d'informations sur la situation antérieure à l'entrée dans le contrat de professionnalisation. Je doute que cette enquête permette de mesurer la reconversion, mais d'autres dispositifs peuvent le faire.

### **Patrick BOULTE**

Un employeur peut être incité à conclure un contrat de professionnalisation pour répondre à un métier en tension.

**Mathilde GAINI**

J'en conviens, mais je doute que cette enquête puisse explorer ces questions. Nous pouvons essayer de les traiter à travers d'autres dispositifs.

**Valentine HENRARD, Cereq**

Lorsque vous présentez la comparaison entre contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un contrat de travail pour le premier et de formation initiale qui peut se poursuivre pour le second.

**Mathilde GAINI**

C'est la raison pour laquelle il faut faire preuve de prudence dans la comparaison.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Comment contactez-vous ces 100 000 personnes ?

**Mathilde GAINI**

Dans notre base, nous disposons pour l'instant des adresses email de 30 % des individus et une nouvelle étape se met en place avec la dématérialisation du contrat. Nous espérons grâce à celle-ci augmenter de manière significative le nombre d'adresses email. Nous interrogeons 100 000 personnes sur l'année, mais ce nombre est lissé sur chaque mois. Au départ, nous n'enquêterons pas l'intégralité de l'échantillon par email ; nous monterons progressivement en puissance.

*La Commission Emploi, qualification et revenus du travail émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur l'enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.*

## **II. POINT D'AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL « FORMES PARTICULIERES D'EMPLOI A L'EPREUVE DE LA STATISTIQUE »**

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je tiens à remercier très chaleureusement Bernard Gazier d'avoir accepté de prendre la responsabilité de ce groupe de travail que notre commission a initié.

**Bernard GAZIER**

J'effectuerai une présentation générale que pourront compléter les deux rapporteurs ici présents, Claude Picart et Claude Minni. S'agissant de son intitulé, le groupe de travail porte sur « la diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique ». Il s'agit d'élargir la démarche plutôt que de se contenter à un examen du noyau stable des formes particulières, en étudiant l'ensemble des formes d'emploi au regard des questions de précarité. Cet élargissement est justifié par le fait que les frontières sont brouillées et que le CDI ne constitue plus aujourd'hui un outil de stabilisation.

Derrière cet élargissement, nous souhaitons mieux repérer et quantifier des formes d'emploi émergentes, dont certaines sont controversées, baliser les situations qui restent acceptables socialement et celles qui ne le sont pas, avec un regard particulier sur les inégalités entre hommes et femmes, nous intéresser à la dynamique et aux trajectoires, en ne nous arrêtant pas à la photographie de la situation à un instant t. Nous entendons aussi porter un intérêt aux situations de pluriactivité et, enfin, aux comparaisons internationales.

Nous avons déjà tenu sept séances de travail. Nous nous sommes d'abord attachés à recenser l'existant et les rapports précédents. Nous nous sommes ensuite interrogés sur les concepts et les typologies avant de passer à des comparaisons internationales, avec l'audition de représentants de l'OCDE et du BIT. Nous avons examiné la question des indépendants avec Jérôme Lé et nous avons organisé une séance sur les dynamiques et trajectoires. Enfin, la dernière séance du 14 septembre nous a permis de procéder à une première récapitulation de nos travaux et à l'élaboration d'un projet de plan.

Dans les séances à venir, nous nous intéresserons plus précisément aux formes émergentes d'emploi et à la mesure des stages, une notion très ambivalente qui porte de forts enjeux. Nous tenterons aussi de déterminer en quoi la discontinuité des itinéraires d'emploi et des cotisations peut avoir un effet sur la sécurité et les droits dont peuvent bénéficier les personnes. Nous examinerons également une forme particulière d'emploi qui semble prendre de l'importance aujourd'hui, le CDD d'usage. Enfin, nous tiendrons plusieurs séances sur le rapport lui-même.

La recension de l'existant ne se révèle pas si évidente que cela. En effet, les sources sont multiples ; elles se recoupent parfois et peuvent présenter des incohérences, voire des lacunes. Nous avons donc relevé et discuté ces incohérences. Sur le sujet, je tiens à souligner la contribution particulière de Thomas Renaud, qui est très généreusement sorti de son rôle d'appui au groupe pour s'investir. Nous avons demandé à la plupart des membres des administrations concernées de bien vouloir établir une fiche sur les sources existantes et Thomas en a effectué une synthèse. Nous allons continuer de travailler dans cette voie.

Au cours de nos travaux, nous avons soulevé une interrogation générale sur la typologie. En effet, les typologies utilisées aujourd'hui se révèlent mal adaptées, que ce soit en France ou ailleurs, et les statisticiens du BIT se heurtent à des classifications obsolètes. En France, nous avons tendance à opposer le CDI et l'intérim. Or il existe un CDI intérimaire. Ce problème de juxtaposition des formes d'emploi apparaît d'ailleurs pour d'autres catégories. Il conviendrait donc sans doute d'envisager, à plus long terme, l'élaboration d'une typologie plus logique.

Enfin, nous formulerons dans notre rapport des préconisations précises pour lever les incohérences, repérer les lacunes et tenter d'améliorer les mesures. Nous nous interrogeons toutefois sur la manière dont nos travaux peuvent s'articuler avec la réforme en cours sur les données sociales nominatives. En effet, cette réforme peut apporter des éléments extrêmement positifs dans la mise en cohérence des mesures actuelles, mais elle peut aussi dans certains cas appauvrir des mesures importantes pour le début sur les statistiques de l'emploi. Le processus de dialogue sur le sujet n'est pas encore totalement engagé.

### **Claude PICART, Insee**

Pour dresser un diagnostic de l'existant et détecter les failles, il convenait d'abord de construire un cadre de référence auquel comparer l'existant. Ce travail nous conduit à proposer une typologie en quatre axes.

Le premier axe, assez classique, touche au statut salarié/indépendant. Or dans ce domaine, nous ne pouvons pas nous limiter à une dichotomie. Il existe en effet de nombreuses situations intermédiaires. Les dirigeants salariés et gérants de succursales, par exemple, sont juridiquement indépendants, mais possèdent tous les droits sociaux des salariés. Cet axe s'inscrit aussi dans une réflexion sur la variable statut au niveau du BIT. Parmi les propositions, nous avons relevé un besoin fort de clarifier à la fois les concepts et les vocabulaires et de s'inscrire dans les travaux de réflexion actuels du BIT sur le statut. Une autre proposition consisterait à s'appuyer sur les résultats de la future enquête sur les personnes économiquement dépendantes pour pérenniser ce concept et créer une catégorie correspondante.

Le deuxième axe porte sur l'intermédiation. Il ne paraît plus très cohérent aujourd'hui de considérer l'intérim simplement comme un contrat temporaire par opposition au CDI. Il convient d'aller plus loin, en ne s'intéressant pas uniquement aux questions de tiers payer, mais à tous les tiers qui peuvent intervenir. Si l'intérim est bien identifié, les services à la personne font aussi jouer des relations de tiers sans faire appel à l'interim stricto-sensu. Par ailleurs, selon l'enquête COI, la régie sur site concernerait plus de 5 % des salariés interrogés. Cette forme d'intermédiation nous semble donc intéressante à isoler.

Les deux axes suivants couvrent une dimension plus quantitative. Le troisième axe s'intéresse au contrat de travail (temps partiel, temps plein, durée d'engagement, etc.) pour le poste principal. Dès le début de ses travaux, le groupe s'est intéressé aux contrats courts. Avec l'enquête Emploi, l'information sur les durées infrahebdomadaires a disparu et il conviendrait de la reconstituer. La DSN a également soulevé certaines interrogations sur l'information désormais disponible sur ces contrats courts. Enfin, il importe de clarifier les « sans contrat » (vacataires de la fonction publique, stagiaires, etc.). Nous reviendrons sur les stages lors d'une prochaine séance, car nous restons pour l'instant dans un flou statistique total.

Le dernier axe se révèle plus original, puisqu'il s'intéresse à l'individu et à sa situation d'emploi. Un contrat court n'a pas la même signification s'il touche des retraités ou des étudiants qui cumulent cet emploi avec leur retraite ou leurs études, et des chômeurs en activité réduite qui souhaiteraient travailler davantage, mais qui n'ont trouvé que ce CDD ou se trouvent en situation de multiactivité.

Nous essayons de capter ces phénomènes à travers la notion de situation d'emploi. Nous pourrions notamment étudier le cas de la multiactivité, car il existe des mesures divergentes sur le sujet selon que l'on examine l'enquête Emploi ou les DADS. Il serait bon, si ce n'est de clarifier les chiffres, de comprendre l'origine de ces différences. Enfin, il importe d'étudier les liens entre emploi, chômage et activité réduite. Nous entendrons prochainement un exposé autour du FH-DADS. Il semblerait intéressant de sortir des indicateurs de cet appariement, de le rendre plus récurrent et d'envisager sa diffusion sous une forme anonymisée.

#### **Patrick BOULTE**

Ce travail se révèle très prometteur, car ce domaine reste totalement inexploré aujourd'hui. En prévision de la renégociation de la convention Unedic, nous nous intéressons aux phénomènes de récurrence et cherchons à déterminer dans quelle mesure les personnes qui multiplient les contrats courts peuvent espérer une indemnité de chômage.

#### **Bernard GAZIER**

Cette préoccupation serait prise en compte dans le dernier axe de situation d'emploi, qui se conçoit d'une manière dynamique, avec une compréhension sur l'année et sur une période de cinq à dix ans pour appréhender la capacité de gain, l'autonomie de l'individu sur le marché du travail. La question de l'instabilité ne représente un enjeu social que lorsque la capacité de gain est puissamment affectée. Nous souhaiterions affiner les mesures de ces phénomènes.

#### **Paul SANTELMANN, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)**

Ne semblerait-il pas intéressant d'identifier les zones sectorielles qui génèrent des activités à temps réduit/partiel ? Je pense en effet que ces situations se concentrent sur certains types d'emplois, de qualifications et de secteurs.

#### **Bernard GAZIER**

J'avoue que nous ne nous sommes pas vraiment posé cette question, nous concentrant plutôt sur la logique de travail salarié ou indépendant. Il existe effectivement un certain nombre de formes générées par les entreprises, mais nous n'avons pas choisi d'explorer cette entrée et je ne vois pas comment nous pourrions la raccrocher à notre réflexion. Pour l'instant, nous pensons articuler notre réflexion autour des deux premiers axes qui donnent lieu à l'établissement d'une typologie des formes d'emploi. Cette démarche permet d'intégrer à la fois le portage salarial, les groupements d'employeurs et l'intérim dans un ensemble que nous espérons plus cohérent qu'aujourd'hui. Les deux dernières dimensions présentent un contenu plus normatif et dépendent des politiques d'entreprises.

#### **Alain GUBIAN, Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)**

Le sujet des CDD d'usage reste très mal connu. L'Acoss publie de longue date des données de déclarations d'embauche qui font ressortir la grande importance des CDD de courte durée, dont une partie constitue des CDD d'usage. Ces données ont contribué au débat social et incité les partenaires sociaux à conclure un accord pour mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 des modulations de cotisations sociales qui différencient les contrats, notamment ces CDD d'usage. Ces données résultent des informations globales et individuelles communiquées par les entreprises depuis cette date. De quelle manière envisagez-vous d'aborder cette question du CDD d'usage sur laquelle nous sommes très sollicités ?

#### **Bernard GAZIER**

Ce sujet sera étudié lors d'une session en novembre.

#### **Claude PICART**

Emmanuelle Walraet interviendra justement sur le sujet. Nous espérons obtenir des éléments qui permettent de réaliser des statistiques régulières sur cette catégorie.

#### **Alain GUBIAN**

Il me paraît important de travailler en lien avec l'Unedic, car ces données lui appartiennent.

## **Myriam BOBBIO**

Vous avez évoqué votre souci d'appréhender les conséquences de ces formes particulières d'emploi sur les inégalités homme/femme. Comment votre typologie vous permet-elle de travailler sur le sujet des situations familiales ?

## **Bernard GAZIER**

La question des inégalités homme/femme va croiser l'intégralité des statistiques que nous proposerons. Nous avons travaillé plus spécifiquement sur les services à la personne, constatant qu'il pouvait exister des formes extrêmement stables d'emploi et d'autres qui ne le sont qu'en apparence, comme les CDI proposant des horaires variables qui ne sont pas sécurisés d'une semaine sur l'autre. Il convient de prendre en compte les types de sécurité juridique, mais s'intéresser aussi à des aspects comme la capacité de gain ou la possibilité de promotion, des indicateurs de qualité.

## **Edith ARCHAMBAULT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Je tenais à attirer votre attention sur un sujet qui croise les deux premiers axes, les coopératives d'activité et d'emploi et les associations qui assurent la même mission de pépinières d'entreprises. Ces structures maintiennent le statut salarié de potentiels créateurs d'entreprise et accompagnent ceux-ci dans leur formation de futur entrepreneur.

## **Bernard GAZIER**

Nous souhaiterions établir une sorte de tableau de Mendeleïev, dont ce phénomène constituerait bien sûr une catégorie. Il reste toutefois à appréhender l'ampleur des flux. Nous désirons accorder une place à toutes les catégories, notamment les plus visibles comme le portage salarial ou les groupements d'employeurs. Pour l'instant, nous éprouvons de grandes difficultés à comprendre les dynamiques qui permettent de passer du salariat à l'entrepreneuriat et réciproquement, car ces catégories restent relativement étanches. Il s'agit d'une ambition à plus long terme.

## **Christel COLIN**

Vous avez évoqué brièvement la qualité du travail. Comment articulez-vous la question des conditions de travail avec la typologie ?

## **Bernard GAZIER**

Ce sujet n'a pas été réellement abordé pour l'instant. Les deux premières dimensions, liées au statut et à l'intermédiation, sont fondamentalement juridiques et extrêmement structurantes. La question des conditions de travail s'est éloignée dans le calendrier de nos réflexions, mais elle n'a pas perdu son importance. Elle pourrait venir comme un enrichissement de la quatrième dimension. En effet, lorsque nous envisagerons les situations d'emploi en dynamique, nous retrouverons l'ensemble des indicateurs de qualité du travail, aussi bien les possibilités d'évolution de carrière que les entraves, notamment des conditions de travail qui ne permettraient pas de concilier sa vie professionnelle et sa vie de famille.

## **Claude PICART**

Il faut distinguer ce qui relève de la typologie et ce qui découle du descripteur. Une fois la typologie mise en place, rien ne nous empêche de décliner les indicateurs par secteur d'activité, sexe, modalités, etc. Certaines formes vont remonter dans la typologie, car elles se révèlent très structurantes. C'est le cas par exemple du temps partiel. A l'inverse, des formes comme le travail de nuit ou le travail du dimanche resteront à l'état de descripteur. Tout ceci figurera dans la dernière partie du rapport.

## **Jérôme LE**

Dans la typologie des « faux indépendants », nous nous basons quand même sur les conditions de travail.

## **Nicole ROTH**

Jérôme Lé a évoqué le module *ad hoc* sur les non-salariés économiquement dépendants. Or Eurostat pourrait intégrer cette variable dans une enquête Emploi standard pour rendre l'observation du sujet plus permanente, sous réserve de faisabilité.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous partagerons les conclusions de vos travaux le 23 mars. Je souhaiterais que nous restions dans le cadre fixé par le mandat, consistant à catégoriser et repérer les formes d'emploi, en ouvrant, le cas échéant, d'autres pistes qui pourraient être explorées ultérieurement. Je vous remercie d'avoir introduit les stages, une forme d'emploi de plus en plus réglementée. Vous avez évoqué les vacataires publics. L'emploi public fait-il partie de votre champ de réflexion ?

## **Bernard GAZIER**

L'emploi public soulève les mêmes interrogations d'une manière même plus aigüe à certains points de vue, puisqu'il recouvre à la fois les formes les plus sécurisées et les formes d'emploi qui n'en sont quasiment pas. Je pense que nous essaierons d'intégrer au premier plan ces enjeux de mesure.

## **Ghislaine HIERSO, Association Les Petits Débrouillards**

Les vacataires représentent une part importante des salariés. Les associations y recourent très largement pour l'animation, la médiation et la formation. Il paraît donc très nécessaire de s'y intéresser notamment sous l'angle de la précarité. Nous constatons en effet une dégradation de la situation de ces vacataires aujourd'hui, avec une croissance forte de leur nombre.

### **III. PREMIERS ECHANGES SUR LA MESURE DU TRAVAIL DISSIMULE**

#### **1. Présentation de deux méthodes d'évaluation de la fraude sociale**

##### **Cyrille HAGNERE, Acoss**

L'Acoss est la caisse nationale des URSSAF et forme, avec celles-ci, la branche du recouvrement, qui représente 476 milliards d'euros encaissés en 2014, dont les montants permettant de financer les prestations versées par la CNAF, la CNAV et la CNAM et des montants collectés pour le compte de tiers (Unedic, RSI, etc.). Le recouvrement des cotisations et contributions repose sur un système déclaratif et des contrôles sont opérés par les inspecteurs et contrôleurs des URSSAF pour s'assurer de l'exhaustivité des déclarations.

Il existe plusieurs types de contrôles. Les principaux sont :

- les contrôles comptables d'assiette (CCA), par lesquels les inspecteurs vérifient que les déclarations ont été effectuées en bonne et due forme ;
- les contrôles sur pièce pour les très petites entreprises ;
- les contrôles de lutte contre le travail dissimulé (LCTI), ou travail illégal, une notion plus large définie par une loi de 2005, sur laquelle les contrôleurs ne sont pas compétents ;
- des actions de prévention pour accompagner les entreprises, en particulier celles qui viennent de se créer.

Ces actions de contrôle peuvent être ciblées selon les profils de risque, mais les URSSAF doivent également garantir une certaine équité sur le territoire et les différentes catégories de cotisants. En 2014, les redressements ont généré 1,46 milliard d'euros de régularisations, dont 400 millions d'euros au titre de la lutte contre le travail illégal.

Deux démarches d'évaluation de la fraude ont été développées par l'Acoss. La première a été initiée par le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires paru en 2007 qui évaluait la fraude fiscale et la fraude sociale. Sur ce dernier sujet, le rapporteur avait travaillé sur les données de 2004 mises à disposition par l'Acoss.

En 2014, la Cour des comptes a souhaité que cette évaluation soit mise à jour et publiée le chiffre correspondant en septembre 2014 dans son rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Nous ne mettons pas forcément en avant cette méthode, car elle comporte plusieurs limites méthodologiques que nous avons rappelées en annexe du rapport de la Cour. Nous avons mis au point une autre démarche d'évaluation plus aboutie du point de vue de la méthode, qui repose sur des contrôles aléatoires effectués par les inspecteurs des URSSAF. Ces contrôles se révèlent cependant assez coûteux et ne nous permettent pas de couvrir l'ensemble de l'économie chaque année. Ils existent de longue date sur le champ de la lutte contre le travail illégal, mais nous avons également lancé ce type de contrôles sur le champ des contrôles comptables d'assiette.

### **L'évaluation par post-stratification**

La première démarche d'évaluation par post-stratification essaie d'évaluer la fraude au sens large. Toutes les irrégularités constatées dans le domaine du travail illégal constituent bien de la fraude. La question se révèle en revanche plus ambiguë pour les contrôles comptables d'assiettes, qui peuvent donner lieu à des redressements en faveur de l'URSSAF comme de l'entreprise (« restitutions »). En 2014, les premiers ont représenté 887 millions d'euros, les restitutions représentant elles 135 millions d'euros. C'est la raison pour laquelle nous préférons au terme de fraude celui de « manque à gagner ». Ce manque à gagner ne doit pas non plus être assimilé à une cagnotte directement récupérable, car parfois les entreprises n'ont d'autre choix que de frauder et nous ne parvenons pas toujours à récupérer ces montants, du fait de la faillite des entreprises.

Cette démarche a pour objectif d'extrapoler les redressements mesurés via les résultats issus des inspections, mais une partie de ces contrôles est effectuée de manière ciblée. Une simple extrapolation entraînerait donc une surreprésentation des entreprises les plus risquées, surtout pour le travail dissimulé. Pour corriger ce biais de distorsion lié au ciblage, nous stratifions la population observée dans les fichiers contrôlés en fonction de critères de risque. Nous nous heurtons toutefois à deux problèmes principaux liés, pour le premier, à la taille de l'échantillon. Pour la LCTI, nous réalisons peu de contrôles (6 000 observations par an), ce qui limite la stratification. Le second problème tient au fait qu'il ne nous est pas toujours possible d'identifier les critères qui ont servi à l'inspecteur pour cibler une entreprise plutôt qu'une autre, en particulier pour les contrôles LCTI, en grande partie réalisés à la suite de signalements.

Pour les contrôles comptables d'assiette, nous avons utilisé quatre critères : la taille, le secteur, l'ancienneté et les effectifs. Pour la LCTI, nous en avons sélectionné deux : la taille et le secteur. L'évaluation reste donc limitée. Surtout, elle comporte de nombreux biais, et tout d'abord celui de sélection, lié au ciblage des entreprises, qui entraîne une surestimation de l'évaluation. Elle souffre également d'un biais de détection, d'une moindre ampleur, qui tient au fait que l'inspecteur ne va pas forcément tout repérer. *In fine*, ce type d'évaluation doit être considéré avec beaucoup de prudence. Nous l'avons précisé à la Cour des comptes, qui n'a pas forcément repris cette réserve.

Les résultats sont présentés sous forme d'intervalles de confiance qui rendent compte de la population observée limitée, mais pas des biais de sélection et de détection. Pour 2012, le taux de cotisations éludées pour travail illégal serait compris entre 6,2 à 7,7 %, le manque à gagner global s'établissant entre 6,8 et 8,4 %. Le tableau semble démontrer que la fraude a explosé depuis 2004. Or les redressements des URSSAF ont fortement progressé depuis cette date et nous pensons que l'évolution de l'évaluation est liée à cette progression. En 2004, en effet, 20 % des contrôles LCTI conduisaient à un redressement contre 80 % en 2012, ce qui illustre l'importance du ciblage réalisé par les inspecteurs.

L'évolution du montant de fraude lui-même (20 milliards d'euros) est corrélée avec le montant des redressements. Les résultats qualitatifs sectoriels font apparaître une propension plus forte des secteurs de la construction, de l'hôtellerie-restauration ou du commerce de détail à frauder. Ils peuvent apparaître plus fiables, mais ils doivent être relativisés.

### **Les contrôles aléatoires**

La deuxième méthode des contrôles aléatoires LCTI permet de corriger le biais de sélection de la méthode précédente et de conduire des analyses plus pointues sur les comportements de fraude des entreprises. Ces contrôles ont été initiés en 2003 sur le champ de l'hôtellerie-restauration dans le sud de la France. Ils ont ensuite été généralisés sur l'ensemble du territoire en 2005. En 2008, nous avons étendu la démarche au commerce de détail.

En 2011-2012, à la demande de la Délégation nationale de lutte contre la fraude (DNLF), nous avons essayé de toucher un champ assez large de l'économie en laissant néanmoins de côté les secteurs nécessitant une méthodologie particulière comme la construction, le gardiennage et tous les secteurs où l'activité est exercée chez un client. En 2013, nous avons commencé à intégrer ces secteurs particuliers, le BTP, puis le gardiennage et nous réalisons actuellement des contrôles aléatoires sur le transport routier.

Cette méthodologie repose sur une sélection aléatoire des établissements. Les contrôles sont en nombre limité, de 1 000 à 5 000 selon le type d'activité et la méthodologie mise en place. Nous avons saisi cette occasion pour recueillir des informations *ad hoc* qui ne remontent pas *via* les inspecteurs sur les salariés et les établissements auditionnés. La méthodologie a évolué au fil du temps et s'est adaptée au secteur étudié. Au départ, nous réalisons ces contrôles au cours de la période estivale, mais nous essayons désormais de les mener tout au long de l'année pour éviter le biais de saisonnalité. Nous cherchons à mesurer grâce à ces contrôles un taux de dissimulation et un taux d'établissement en irrégularité. Pour ce faire, nous utilisons plusieurs informations. Nous vérifions si l'inspecteur a établi un procès-verbal ou un redressement, si un salarié au moins a pu être considéré comme dissimulé, si une irrégularité pouvant être assimilée à de la fraude avérée a été signalée. Nous tenons également compte des éléments de fraude suspectée incitant l'inspecteur à lancer un nouveau contrôle ultérieurement. Dans le cadre de ces contrôles, un salarié est considéré comme dissimulé s'il ne figure pas dans la DADS ou s'il n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'embauche.

Les résultats de ces contrôles depuis 2005 montrent une hiérarchie des secteurs. Les hôtels-café-restaurants et le BTP figurent parmi les secteurs qui fraudent le plus, puis vient le commerce de détail alimentaire. Le gardiennage, dernier secteur contrôlé, a nécessité de concevoir une méthodologie particulière. Nous parvenons à des résultats élevés, mais nous ne pouvons pas les comparer, car les salariés travaillent chez les clients et les inspecteurs ne peuvent pas mesurer précisément le taux. Ces résultats sont détaillés dans les rapports annuels de l'Acoss disponibles sur notre site internet, avec des ventilations par secteur et sous-secteur. Nous souhaiterions aujourd'hui passer de ce taux de salariés dissimulés à un taux de fraude (cotisations éludées). Une première estimation a été réalisée sur le champ contrôlé en 2011-2012 et le BTP. Ce taux s'établirait entre 1,5 et 2 % des cotisations.

Nous sommes tentés de penser que les contrôles aléatoires fournissent des résultats plus fiables que l'évaluation par post-stratification, mais ces contrôles comportent également un biais de détection et ne permettent pas de repérer tous les phénomènes de fraude. Pour remédier à ce défaut, il nous faudrait disposer d'informations annexes nous permettant de surpondérer des établissements situés dans des zones ou des secteurs à risque. Enfin, nous ne couvrons pas le champ complet. Les particuliers employeurs recourant de manière ponctuelle (travaux de rénovation) ou récurrente (garde d'enfants), par exemple, restent exclus.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Avez-vous expliqué les limites de ces méthodes à la Cour des comptes ?

**Cyrille HAGNERE**

Une note a été communiquée à la Cour, mais elle n'a repris que les chiffres. Nous avons néanmoins eu l'autorisation de publier une réponse en annexe du rapport.

## **2. L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée par la comptabilité nationale**

**Ronan MAHIEU, Insee**

La démarche d'estimation macroéconomique de l'activité dissimulée a pour objet de s'assurer que la comptabilité nationale intègre autant que possible l'ensemble de l'activité économique exercée sur le territoire résident. En comptabilité nationale, nous mobilisons de nombreuses sources administratives, notamment des sources fiscales, pour évaluer la production et la valeur ajoutée totale des activités conduites sur le territoire national. Or la fraude entraîne une sous-évaluation. Nous n'appliquons pas des corrections sur tous les secteurs. Nous excluons ainsi les administrations publiques, où la fraude est sans objet, le secteur de la banque et l'assurance dans lequel le poids de la réglementation est tel qu'il paraît difficile de frauder substantiellement ainsi que les secteurs pour lesquels nous n'utilisons pas les données fiscales comme l'agriculture. Pour estimer la production et la valeur ajoutée de ce dernier secteur, nous utilisons en effet les données qui résultent de l'appareil statistique, notamment du SSM Agriculture.



De la même manière, pour mesurer le poids du service du logement, nous recourons au compte du logement et aux résultats de l'enquête Logement. Cette démarche vise donc à combler toutes les dimensions qui ne sont pas bien mesurées, plutôt que de mener une approche exhaustive de toute la dissimulation d'activité.

Nous limitons donc l'estimation de l'activité dissimulée aux entreprises non financières hors agriculture, logement et action sociale. Ainsi, les chiffres que je vous présenterai ne recouvrent pas l'intégralité de l'activité dissimulée. Nous appliquons également une correction pour tenir compte de l'activité dissimulée par les ménages en tant qu'employeurs.

S'agissant des entreprises non financières, nous distinguons les entités selon qu'elles possèdent ou non une existence légale.

### **Les entités ayant une existence légale**

Les entités ayant une existence légale, qu'il s'agisse de sociétés ou d'entrepreneurs individuels, déposent chaque année leurs comptes à la DGFIP qui exploite ceux-ci pour estimer la production et la valeur ajoutée. Ces chiffres sont toutefois minorés par le phénomène de fraude fiscale. Pour corriger cette sous-estimation, nous extrapolons à des fins statistiques les résultats des contrôles fiscaux menés sur les exercices 2004-2006. Par cette démarche, nous ne cherchons pas à mesurer toute la fraude fiscale, mais seulement la fraude de nature à camoufler une activité. Si une entreprise joue sur ses amortissements ou ses provisions pour réduire son impôt sur les sociétés, elle commet une fraude fiscale. Pour autant, elle ne dissimule pas une partie de son activité. Nous ignorons donc cet aspect. Nous nous intéressons donc essentiellement à la fraude consistant à dissimuler du chiffre d'affaires ou majorer les achats et charges externes.

Cette approche ressemble beaucoup à l'extrapolation par post-stratification et se heurte à une difficulté majeure. Si nous appliquons directement des taux de redressement constatés sur les entreprises contrôlées à l'ensemble des entreprises en activité, nous surestimerions l'ampleur de la fraude, car les services fiscaux ciblent leurs contrôles sur les entreprises qu'ils jugent *a priori* les plus susceptibles de frauder. Pour essayer de contrôler ce biais, au moins partiellement, nous retenons une approche économétrique qui repose sur la modélisation de la probabilité d'être contrôlé en fonction de caractéristiques observables dans les fichiers. Comme l'Acoss, nous raisonnons à partir du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, critères utilisés par les services fiscaux. Nous utilisons également d'autres indicateurs permettant de repérer les entreprises les plus susceptibles de frauder et donc d'être contrôlées, notamment des ratios comptables. Ainsi, une entreprise qui affiche un ratio résultat courant/chiffre d'affaires plus faible que ses concurrentes présente plus de chances d'être contrôlée.

Nous allons utiliser ces différentes informations pour limiter l'ampleur de surestimation de la fraude liée au biais de sélection de la démarche de contrôle des services fiscaux. Pour autant, une fraction de la sélection des services fiscaux peut résulter de critères non observables par les statisticiens comme les signalements. En ne modélisant pas complètement la manière dont les services fiscaux sélectionnent les entreprises qu'elles contrôlent, nous conservons donc un biais de surestimation. Par ailleurs, nous avons probablement aussi un biais de sous-estimation lié au fait que les services fiscaux ne détectent pas forcément toute la fraude des entreprises qu'elles contrôlent. Ainsi, l'exercice reste par nature incertain et fournit des ordres de grandeur qu'il convient de considérer comme tels.

Grâce à cette approche, nous corrigeons de 40 milliards d'euros à la hausse la valeur ajoutée des entreprises non financières, sociétés et entrepreneurs individuels déclarés, soit 3,6 % de la valeur ajoutée totale des ENF, dont 20 milliards d'euros liés à de la dissimulation de chiffre d'affaires, essentiellement par des entrepreneurs individuels et 20 milliards d'euros de fraude fondée sur une surestimation des achats et des charges externes en grande partie par les sociétés. Nous pouvons également observer une concentration de la fraude chez les entrepreneurs individuels et dans certains secteurs d'activité (construction, santé humaine, commerce de détail, restauration).

### **Les entreprises n'ayant pas d'existence légale**

Les fraudes concernent également des d'entreprises totalement clandestines, qui ne sont déclarées auprès d'aucune administration. Pour autant, la comptabilité nationale est censée rendre compte de toute l'activité. Nous sommes donc contraints de fournir une estimation sur ce champ. En général, cette activité clandestine correspond plutôt à la fourniture directe de services par le producteur au consommateur final sans intermédiaire.

Selon les estimations actuellement retenues, anciennes et très fragiles, l'impact de celle-ci sur la valeur ajoutée s'établirait à 13 milliards d'euros, soit 1,2 % de la valeur ajoutée des ENF. En cumulant la fraude des entités ayant une existence légale et de celles qui en sont dépourvues, les redressements représentent 5 % de la valeur ajoutée des ENF. Pour la fraude des entités dans l'existence légale, la construction constitue de loin le secteur le plus concerné, avec près de 8 milliards d'euros d'impact sur la valeur ajoutée.

La fraude sur le chiffre d'affaires est supposée être associée à du travail au noir. Dans les comptes nationaux, pour conserver une certaine cohérence entre l'approche sur les flux et l'approche sur l'emploi, nous opérons un redressement en affectant cette fraude aux entrepreneurs individuels uniquement. Nous n'opérons donc aucun redressement sur les travailleurs salariés, considérant les personnes qui travaillent pour une entreprise dans le cadre d'une dissimulation de chiffre d'affaires comme des entrepreneurs individuels non déclarés qui vendent leur production à l'entreprise. Le redressement porte donc sur le revenu mixte et l'emploi non-salarié. Pour la fraude sur les achats et charges externes, en revanche, nous n'opérons aucun redressement sur l'emploi, puisque nous n'associons pas cette fraude à du travail dissimulé. S'agissant de l'activité clandestine, nous effectuons une correction symétrique sur le revenu mixte et l'emploi non-salarié pour conserver une cohérence entre compte de flux et compte d'emploi. Ces redressements gardent des proportions constantes par secteur d'activité d'une année sur l'autre et nous ne prenons pas en compte les évolutions éventuelles de comportement de fraude.

### **Les ménages employeurs**

Enfin, nous réalisons des redressements pour les ménages en tant qu'employeurs pour les activités de services domestiques et l'action sociale (garde d'enfants, aide aux personnes âgées dépendantes). L'estimation reste néanmoins fragile. Nous opérons un redressement de 2,2 milliards d'euros de valeur ajoutée que nous appliquons à la masse salariale et à l'emploi salarié, en supposant que la productivité des travailleurs non déclarés se révèle identique à celle des travailleurs déclarés. Nous procédons également à une modulation de l'ampleur de la fraude en fonction de l'évolution de la politique sociale et fiscale pour éviter d'observer de trop fortes évolutions d'une année sur l'autre. En 2013, par exemple, nous avons constaté une forte chute des heures déclarées liée à la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, de la possibilité de déclarer les salariés au forfait et à la forte réduction des avantages sociaux sur les heures supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012. C'est le seul cas où nous modulons la correction d'une année sur l'autre.

### **3. L'approche internationale de la mesure du travail dissimulé**

#### **Philippe ADAIR, Université Paris Est Créteil Val-de-Marne**

Les précédents exposés montrent un problème de sémantique. Travail au noir, activité clandestine, travail dissimulé, on emploie indifféremment ces termes sans savoir s'ils recouvrent la même réalité. Cette difficulté résulte du nombre trop important de définitions complémentaires, voire contradictoires.

Le travail dissimulé constitue un sous-ensemble du travail illégal qui ne peut être saisi qu'à travers la mesure des entreprises enregistrées alors qu'il peut aussi être le fait d'entreprises non enregistrées fiscalement ou socialement.

Il doit être distingué d'une activité criminelle, ce qui pose des problèmes récurrents d'ordre moral, statistique ou comptable lorsqu'il s'agit d'introduire le trafic de drogue ou la prostitution. La fourchette d'estimation du travail illégal reste très imprécise, variant du simple au double et représentant une part non négligeable du PIB.

En 1993, le Bureau international du travail (BIT) a défini le secteur informel au regard de l'emploi dans les unités de production conformément à l'approche de la comptabilité nationale, en se focalisant sur les ménages avec un critère très large recouvrant les ménages actifs qui ne tiennent pas de comptabilité complète. Etaient inclus les indépendants sans salarié et les microentreprises. En 2002, le BIT a mis l'accent sur l'exigence du travail décent et placé le focus sur l'emploi informel au sein des entreprises formelles. L'emploi informel dans le secteur formel recouvre en partie le travail dissimulé. Pour aboutir à une définition plus exhaustive, on aboutit au concept encore plus inclusif de l'économie informelle.

S'agissant des sources, les enquêtes LFS représentent une source d'informations très riche. La rénovation du dispositif a conduit à introduire en 2013 une nouvelle question adressée à ceux qui n'exercent pas d'activité rémunérée, ne sont ni aide familial ni conjoint collaborateur.

Cette question complémentaire permet d'augmenter le nombre d'actifs occupés de 38 000 personnes, un accroissement très modeste au regard des 26 millions d'actifs occupés. Il ne s'agit donc pas d'une estimation de l'emploi informel. L'estimation issue de la deuxième édition du baromètre européen (2013) a permis de prendre en compte l'ensemble des pays européens. En France, ce baromètre européen porte uniquement sur un échantillon d'un millier d'individus et fournit un simple ordre de grandeur et non une estimation. Il fait néanmoins naître un paradoxe intéressant. En effet, 9 % des individus déclarent avoir acheté au moins une fois au cours de l'année un bien ou un service informel alors que 5 % déclarent exercer une activité non déclarée et 38 % déclarent connaître au moins une personne exerçant une activité non déclarée sans que l'on sache si cela recouvre la personne elle-même. Ce sondage présente des limites, mais il montre une relative stabilité et fixe une borne supérieure à ce qui n'est pas clairement qualifié d'activité informelle, mais qui pourrait l'être. Il convient également de noter que la perception du risque de sanction pour activité non déclarée reste faible, puisque seuls deux tiers des personnes interrogées pensent que la pénalité encourue relève d'une simple contravention. 90 % estiment néanmoins que la fraude sociale s'avère inacceptable.

Les enquêtes menées auprès des entreprises par l'Acoss estiment que le travail dissimulé concernerait 2,4 % des salariés. En extrapolant, nous pourrions aboutir à une fourchette de 600 000 à 1,3 million de travailleurs informels, mais ce résultat n'a guère de sens si nous ne distinguons pas l'occasionnel du régulier, le temps partiel du temps plein. Nous pouvons également discuter l'application d'une productivité moyenne, car elle peut faire varier l'estimation. Je vous renvoie sur le sujet du travail implicite à la méthode italienne.

Concernant l'économie non observée, je me réfère la typologie établie par Eurostat en 2005 qui vise à assurer l'exhaustivité des comptes nationaux. Nous pouvons distinguer :

- la production illégale qui renvoie à une activité prohibée (trafics de biens légaux, biens réglementés ou prohibés) ;
- la production souterraine qui recouvre l'activité enregistrée et non enregistrée qui échappe aux obligations fiscales et de sécurité sociale ;
- la production informelle qui recouvre l'activité à compte propre des ménages non enregistrée ainsi que les entreprises non enregistrées ou non enquêtées ;
- la déficience statistique qui correspond aux activités non couvertes et non incluses parmi les catégories précédentes, comme le commerce de rue.

Il existe donc cinq catégories et quatre types de production. Cette catégorisation a été utilisée dans une enquête de l'OCDE (2012) interrogeant douze pays. La production souterraine représente une part prépondérante de cette économie non observée. Il existe néanmoins des disparités manifestes. L'économie non observée se révèle plus importante dans les pays de l'Est de l'Union qui ont implémenté tous les redressements préconisés par Eurostat que dans les pays de l'ouest, à l'exception de l'Italie qui utilise une méthode de redressement des comptes au titre de l'économie non observée différente de celle pratiquée en France ou au Royaume-Uni. La production informelle n'est pas forcément mesurée en Belgique ou en Suède, la déficience statistique non plus, et la production illégale n'était pas imputée en France ni au Royaume-Uni jusqu'en 2014. Elle sera désormais inscrite au titre de la prostitution de rue et du trafic de drogue dans le cadre du revenu national, mais pas dans celui de la valeur ajoutée.

En reprenant les données qui ressortent de l'évaluation du PIB redressé en France pour 2010, nous pouvons observer que les entreprises déclarées au titre de l'activité souterraine produiraient la majeure partie de l'activité non observée, les entités économiques non déclarées représentant à l'inverse une part relativement faible, en particulier pour le travail au noir des ménages. Il faut noter que la contrebande sur le tabac est incluse alors qu'elle constitue une catégorie qui relève de l'activité criminelle.

Un problème concernant les entreprises absentes jette un sérieux doute sur la comparaison de l'OCDE. L'ajout de la déficience statistique à la mesure des comptes 2010 pour la France vient surestimer le poids du phénomène d'autant que ces entreprises sont déjà prises en compte dans le redressement préalable effectué au titre de la comptabilité nationale.

Nous avons certainement matière à progresser dans la mesure de l'emploi informel au titre du travail dissimulé comme nous devons probablement progresser dans son imputation en termes de valeur ajoutée. A ce titre, l'exploitation secondaire des données annuelles de l'enquête Emploi serait la bienvenue. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'une matrice de comptabilité sociale complète, ce qui ne nous permet pas d'estimer de manière indirecte l'économie non observée et la contribution de l'emploi informel.

## **Pierre AUDIBERT**

Nous diffuserons l'exposé intégral sur le site du Cnis.

### **4. Echanges avec la salle**

#### **Nicole ROTH**

Vous mentionnez la nouvelle question sur l'emploi informel dans l'enquête Emploi. Or cette question ne prétend pas mesurer l'emploi informel dans son intégralité. Elle constitue une question de rattrapage, mais aucunement une mesure de l'emploi informel. Nous restons très prudents sur l'interprétation de la question.

#### **Claude PICART**

Comment l'Acoss prend-elle en compte l'économie collaborative ? Un rapport récent du Sénat évoque l'idée de fixer un seuil de 5 000 euros de revenus par an.

#### **Cyrille HAGNERE**

Cette dimension reste un peu en dehors du champ de nos contrôles actuels, qui couvrent déjà imparfaitement le champ des travailleurs indépendants. Nous travaillons surtout autour des entreprises employeurs qui déclarent une masse salariale. Lorsque nous avons réalisé des contrôles aléatoires sur le terrain dans le commerce de détail ou l'hôtellerie-restauration, nous avons effectivement identifié des activités non déclarées effectuées par des travailleurs indépendants.

#### **Ghislaine HIERSO**

Une étude est-elle prévue sur l'économie collaborative qui se développe dans de nombreux secteurs notamment dans l'hôtellerie ou la location de voitures : quid du non-paiement de cotisations sociales associées. Quel modèle social à venir ?

#### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Ce point pourrait-il être intégré aux réflexions du groupe de travail ?

#### **Bernard GAZIER**

Nous avons prévu de travailler sur l'économie collaborative, mais nous nous heurtons au manque de travaux en la matière. Le Pipame a publié un rapport, mais il nous faudrait aller plus loin.

#### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Ce sujet recouvre quand même des aspects commerciaux.

#### **Bernard GAZIER**

Notre groupe s'intéresse plutôt au travail rémunéré. Ce sujet se situe donc à la frontière de notre champ, mais il peut y entrer dès lors qu'il vient se substituer à d'autres formes de travail et donne lieu à requalification.

#### **Benoît OURLIAC, Dares**

Évoquer l'économie collaborative revient à supposer que les prestataires de services sont des collaborateurs vis-à-vis des plates-formes de mise en relation. Peut-être faudrait-il éviter ce terme tant que nous n'avons pas déterminé leur statut d'emploi, et lui préférer l'expression « économie des plates-formes de mise en relation » qui ne présuppose pas de relation particulière entre les donneurs d'ordre, les clients et les personnes qui fournissent le service. Concernant les questions de fraude sociale et de mesure du travail illégal, nous mesurons uniquement l'emploi non déclaré au sein de l'emploi soumis à cotisations sociales en France, mais il existe également un emploi salarié qui, tout à fait légalement, n'est pas soumis à l'obligation de cotiser à la sécurité sociale française, à savoir le travail détaché. Le travail détaché ne représente pas du travail illégal, mais nous estimons qu'il peut donner lieu à beaucoup de travail illégal.

Or ce phénomène n'est pas du tout mesuré par la statistique. Il serait donc bon de ne pas se limiter à une approche fondée uniquement sur la fraude sociale.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Le travail détaché reste légal.

### **Benoît OURLIAC**

Le travail détaché est légal, mais nous devons pouvoir le mesurer dès lors qu'il s'effectue sur le territoire français. En outre, nous avons quand même l'intuition que certains travailleurs étrangers venant travailler en France le font sans être déclarés ou déclarés partiellement. Pour mesurer le travail non déclaré, il me semble important d'inclure dans le champ non seulement les travailleurs français soumis au régime général de la sécurité sociale, mais aussi les travailleurs étrangers détachés en France qui peuvent fournir du travail au noir ou du travail au gris.

### **Ghislaine HIERSO**

Le CESE doit publier prochainement un avis sur la question du travail détaché. Une réflexion doit être conduite sur la sémantique de l'économie collaborative, car il existe aujourd'hui un *a priori* positif sur les plates-formes de partage, alors que nous n'avons jamais abordé la question sociale (cf.ci-avant). Il conviendrait d'utiliser une autre terminologie.

### **Nicole ROTH**

Les contrôles de l'Acoss portent donc uniquement sur les entreprises ayant une masse salariale.

### **Cyrille HAGNERE**

Certains contrôles permettent de détecter les activités non déclarées, mais ils portent en majorité sur les activités déclarées.

## **5. Présentation du projet de mandat du groupe de travail**

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous remercions Alain Gubian d'avoir accepté d'assurer la présidence d'un groupe de travail sur le travail dissimulé. Un projet de mandat a été rédigé en amont de la séance. Je vous propose de laisser Alain Gubian le présenter avant d'en débattre.

### **Alain GUBIAN**

Le projet de mandat a déjà fait l'objet de plusieurs travaux. L'orientation fortement marquée dans le texte et notamment dans son titre doit être reliée au débat public sur le sujet et aux travaux de la Cour des comptes. Lorsque cette dernière a publié son rapport sur la Sécurité sociale, elle a évoqué la problématique de la fraude. Dans sa vision des choses, la fraude correspond au travail dissimulé. Or les montants affichés se révélaient supérieurs au déficit de la Sécurité sociale, ce qui a pu engendrer un important débat. Nous avions éprouvé une certaine gêne à l'époque, d'autant que nous avions assorti la communication de ces chiffres des plus grandes réserves. Aujourd'hui, les demandes formulées à l'Acoss visent à fournir une autre estimation. Cette dimension doit être gardée à l'esprit. Même si nous souhaitons prendre du recul, cette publication a marqué très fortement la mise en place de ce groupe et son mandat. Il existe des attentes fortes sur le sujet et il importe de cadrer les problématiques de sources et de méthodes.

Il m'a semblé intéressant que ce sujet soit traité par le Cnis, car nous pouvons rassembler les acteurs concernés avec une rigueur statistique et sortir de la sphère de ceux qui sont soumis au débat social en permanence. Nous avons donc perçu la constitution de ce groupe comme une chance. Le projet de mandat rappelle brièvement les impacts du travail dissimulé en termes d'application du droit du travail. Il se concentre ensuite sur les sujets de dépenses publiques et nous l'avons enrichi dernièrement des questions de prestations accordées de manière induue. Ce sujet se révèle assez compliqué à traiter et nécessitera sans doute une implication forte d'institutions comme la Drees ou la CNAF.

Les deux acteurs les plus sollicités aujourd'hui sont l'Acoss et l'Insee pour les comptes nationaux, car il existe un lien fort entre travail dissimulé et économie non observée.

La problématique de définition, de périmètre et de précision sur les différentes formes que revêt le travail dissimulé prendra toute sa place dans la réflexion du groupe. Il conviendra, dans nos travaux, de bien distinguer les salariés et les travailleurs indépendants. Les contrôles que nous connaissons le mieux couvrent les entreprises possédant une masse salariale. Nous avons tenté de réaliser des contrôles aléatoires sur le terrain, mais nous avons relevé des taux de fraude extrêmement faibles et nous avons jugé cet exercice inutile. La question mérite toutefois d'être examinée. Nous avons également pointé le sujet du travail détaché. Des contrôles sont opérés dans les entreprises qui y recourent. J'ignore si nous pourrions tirer des enseignements sur une mesure précise ou formuler des recommandations sur la manière de produire un jour cette mesure, mais la question a été posée dans le débat public et mérite d'être intégrée dans nos travaux. Il faudra toutefois accepter que tous les sujets ne puissent pas être traités dans le cadre de ce groupe, car nous devons parvenir à des conclusions pratiques.

Nous envisageons aussi de travailler sur les notes d'évaluation. La littérature est abondante dans ce domaine. Nous devons dégager les éléments les plus pertinents. La dimension des enquêtes me paraît également importante, car elle reste peu mobilisée en France jusqu'à aujourd'hui, contrairement à d'autres comme le Québec. Une fois défini le périmètre de notre travail, il nous faudra sans doute cibler plus précisément certains sujets concrets ou secteurs d'activité afin de réaliser des zooms utiles. Nous avons également en tête de travailler sur des comparaisons internationales avec les organisations internationales (OCDE, BIT, Eurostat), mais nous pourrions le faire aussi avec un pays en particulier. Notre groupe devra émettre des recommandations susceptibles d'aboutir assez rapidement à des évaluations ou proposer des méthodologies et des sources nouvelles. Nous porterons une grande attention à la mesure de l'évolution du phénomène, qui doit reposer sur des indicateurs fiables dans le temps.

Nos travaux se poursuivront toute une année. Ce sujet pourrait intéresser une, voire deux autres commissions, « Démographie et questions sociales » et « Service public et services aux publics ». Nous devons également veiller à articuler notre réflexion avec le groupe de Bernard Gazier. Nous pourrions étudier la question de l'économie collaborative en l'écartant rapidement, mais nous envisageons bien d'aborder le travail détaché.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Comment ce groupe sera-t-il composé ?

### **Alain GUBIAN**

Nous construisons le groupe actuellement. Il devrait pour l'instant réunir l'Insee, la Dares, l'Acoss, la DSS, la DGFIP, la DNLF, la Drees et la CNAF pour évoquer le volet des prestations. Nous pourrions également d'associer la MSA pour aller plus loin sur le secteur agricole. Nous recherchons par ailleurs des universitaires et les partenaires sociaux de fédérations syndicales et patronales (CGT, CFDT, etc.). La DGT devra aussi nous aider à cadrer le sujet sur le plan juridique.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Votre présentation était très claire et très convaincante. Ce groupe commence sous un bon augure et nous nous en félicitons. J'avais néanmoins cru comprendre que le groupe ne se limiterait pas à la seule incidence du travail dissimulé sur les comptes publics. La dimension des conditions de travail me semble importante à prendre en considération. Avez-vous changé d'orientation depuis la première proposition ?

### **Alain GUBIAN**

Le titre proposé précise les impacts principaux que nous cherchons à mesurer, mais nous allons d'abord mesurer les effectifs concernés et les heures travaillées. Nous n'avons pas pointé spécifiquement les conditions de travail, d'autant que nous devons finaliser nos travaux dans l'année. Nous ne retirons pas le sujet dès le départ, car une direction pourrait souhaiter l'étudier de manière approfondie. Néanmoins, je ne dispose pas aujourd'hui de suffisamment d'informations pour affirmer que nous le traiterons.

## Jean-Christophe SCIBERRAS

L'intitulé peut effectivement laisser entendre que l'on se préoccupe uniquement de l'impact sur les dépenses publiques. Vous répondez à une partie de la question. Pour mesurer l'impact, il convient d'abord de mesurer l'emploi. Cette question figure bien dans le mandat. En revanche, je me montrerai très prudent quant à étendre la réflexion aux conditions de travail, d'autant que le travail dissimulé recouvre des formes et donc des conditions de travail très variées, compte tenu du calendrier.

## Edith ARCHAMBAULT

J'ai travaillé sur ces problématiques voilà quelques décennies. A l'époque, pour évaluer l'évolution conjoncturelle du phénomène du travail dissimulé, nous mesurions la part de l'argent liquide dans la masse monétaire. Les paiements internet ont dû modifier un peu la donne, mais il me semblerait intéressant de reprendre cette méthode monétaire. Par ailleurs, les systèmes de monnaie locale et d'échange de services correspondent à du travail, dans des zones généralement déshéritées qui n'ont pas attiré l'attention des redresseurs fiscaux ou sociaux. Cependant, plusieurs arrêts ont été rendus sur des abus dans ces échanges sociaux impliquant un double travail dissimulé. Il conviendrait sans doute d'identifier ces requalifications.

## Alain GUBIAN

Les méthodes monétaires sont effectivement utilisées. Nous les examinerons. J'ai également en tête quelques exemples de redressements qui sont apparus abusifs. Nous ne pourrions pas éviter de nous pencher sur ce sujet qui fait souvent la une des journaux. Nous devons parvenir à relativiser ces phénomènes qui ne sont pas décisifs.

## 6. Projet d'avis

### Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous allons vous soumettre un avis pour soutenir la mise en place de ce groupe.

### Dominique ALLAIN

Je vous propose l'avis suivant :

**« Un premier état des lieux des informations et des estimations disponibles sur la mesure du travail dissimulé et ses impacts a été réalisé lors de la commission "Emploi, qualification et revenus du travail" d'automne 2015. Le constat ainsi présenté permet d'éclairer les hypothèses et les traitements opérés par des producteurs de statistiques en France et dans différents pays.**

**Le Conseil est conscient que la mesure du travail dissimulé et de ses impacts sur les finances publiques constitue un véritable défi pour la statistique, que ce soit en termes d'observation ou de méthodes d'estimation. C'est pourquoi il a décidé de constituer un groupe de travail afin d'approfondir la réflexion sur ces questions.**

**Le Conseil suivra avec une attention particulière l'avancement des travaux de ce groupe de travail et les recommandations qu'il formulera ».**

### Nicolas PROKOVAS

Il serait bon d'ajouter au deuxième paragraphe « *notamment sur les finances publiques* ».

### Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous l'ajouterons. Un point d'avancement nous sera présenté le 23 mars, avant la présentation du rapport à l'automne prochain.

*La Commission Emploi, qualification et revenus du travail approuve l'avis qui lui a été présenté en séance.*

## **IV. PRESENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2016**

**Nicole ROTH**

Nous avons réalisé une synthèse des avant-projets des programmes de travail annuels et nous avons essayé de relier ces travaux aux avis de moyen terme du Cnis.

### **Chômage au sens du BIT et demandeurs d'emploi (Avis 3)**

La réforme de l'enquête Emploi engagée en 2013 se terminera en fin d'année 2015. Le travail de rétopolation, documentation, diffusion sur l'extension du champ aux DOM, hors Mayotte est en cours de finalisation. Nous ouvrons désormais un nouveau cycle d'investissement, car une nouvelle refonte se profile à l'horizon 2021, avec des expérimentations sur des aspects européens et la collecte internet. En 2016 sera conduit le module *ad hoc* sur l'insertion des jeunes.

S'agissant des demandes d'emploi en fin de mois, un groupe de travail a émis des préconisations sur la publication. La mise en œuvre de celles-ci accuse un léger retard, mais ce travail est en bonne voie. Un projet d'appariement de l'enquête Emploi avec les DEFM sera lancé sous le pilotage de l'Insee, avec l'association de la Dares et Pôle emploi pour obtenir une meilleure compréhension des écarts entre les concepts. Il est également prévu une refonte des enquêtes auprès des sortants de Pôle emploi et la Dares et Pôle emploi envisagent de travailler sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

### **Emploi (Avis 1 et 2)**

Sur le thème de l'emploi, il convient de signaler les évolutions majeures liées à l'arrivée de la déclaration sociale nominative (DSN) qui remplace les DADS, mais également les bordereaux récapitulatifs de cotisations, les relevés mensuels de missions d'intérim et les déclarations mensuelles de mouvements de main d'œuvre.

A l'horizon 2019-2020, la fonction publique d'Etat entrera également dans le champ de la DSN. Il s'agit d'un changement majeur pour la statistique administrative, qui exige des investissements très lourds pour l'ensemble des producteurs concernés (Insee, Acooss, Dares, etc.). Ce travail de très long terme comporte toutefois des aspects positifs, puisque la DSN ouvre des possibilités nouvelles.

A court terme, il est prévu une publication trimestrielle des évolutions d'emploi. Des travaux sont engagés sur le sujet depuis deux ou trois ans déjà afin de produire une publication commune sur les évolutions d'emploi salarié de façon trimestrielle, avec une extension du champ à l'ensemble des salariés et un partage de la production entre la Dares et Pôle emploi sur l'intérim, l'Acooss sur le secteur privé et l'Insee pour le reste du champ salarié. Cette publication devrait paraître en 2017 et apporter des clarifications sur les concepts d'emploi et de poste de travail.

D'autres investissements porteront sur la diffusion de séries localisées, avec un effort particulier consenti sur la qualité de certaines séries, notamment à des niveaux géographiques et sectoriels fins.

### **Rémunérations et coût du travail (Avis 4)**

Sur cette thématique, nous devons également nous adapter à l'entrée en vigueur de la DSN, car les données sur les salaires s'appuient aujourd'hui sur les DADS. Nous poursuivrons l'objectif de mise en cohérence des concepts pour conduire une approche unifiée sur l'ensemble du champ public et privé. Nous sommes toutefois confrontés à un risque important de discontinuité des séries à partir de 2016, qu'il faudra gérer, mais nous devrions également observer des opportunités nouvelles.

S'agissant des enquêtes sur le coût du travail, nous nous trouvons dans un cycle en continu avec les enquêtes sur la structure des salaires collectées en 2014-2015 et les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre qui seront lancées en 2016-2017. Cette enquête inclura un volet sur le CICE. Les modalités de collecte des enquêtes ACEMO vont changer avec la plate-forme de télécollecte COLTRANE mise en place par l'Insee. Enfin, la Dares développera l'approche par branche professionnelle fondée sur les codes de convention collective.



## **Trajectoires et panels (Avis 6)**

Concernant les trajectoires et panels, les opérations récurrentes doivent se poursuivre, en particulier les panels d'entrée dans la vie adulte, un dispositif conduit par l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et l'Insee pour suivre les jeunes entrés en sixième en 2007, qui auront vingt ans en 2016 et commencent à sortir du système éducatif. Les enquêtes Génération du Cereq se poursuivront aussi selon un cycle bien établi. En 2016 devrait intervenir l'enquête Génération 2013 à trois ans, puis, en 2017, l'enquête Génération 2010 à sept ans.

La composition du panel DADS a été modifiée pour l'adapter davantage à d'autres panels et enrichir ainsi ses exploitations. Un projet de panel non salarié est en cours d'instruction et nous espérons qu'il pourra aboutir à l'issue du moyen terme du Cnis. L'appariement entre le panel Fichier historique de Pôle emploi et le panel DADS sera réalisé pour la deuxième fois. La question devra se poser de l'échéance à laquelle il pourra être renouvelé. L'enquête FQP se termine quant à elle cette année, mais un appariement avec les DADS à cinq ans est en projet pour mesurer l'impact de la formation sur les carrières professionnelles. Nous allons par ailleurs travailler sur un nouveau projet visant à étudier l'impact des mesures actives de la politique de l'emploi non plus *via* un système d'enquêtes, mais grâce à un appariement avec le panel DADS sans passer par l'interrogation des personnes concernées. Enfin, d'autres appariements thématiques avec les panels EIR et EIC de la Drees sont attendus pour améliorer l'analyse des carrières des futurs retraités.

**Christel COLIN**

## **Formation tout au long de la vie (Avis 6 et 7)**

La collecte des enquêtes européennes sur la formation se déroulera en 2016, que ce soit l'enquête CVTS conduite auprès des entreprises pour décrire les politiques de formation des entreprises, ou l'enquête AES menée auprès des individus dont la collecte démarrera fin 2016 et se poursuivra début 2017 pour mesurer les taux d'accès aux différents types de formation. Se poursuivra également la collecte du dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS) menée par le Cereq à la demande des partenaires sociaux.

Cette collecte a démarré en 2015 avec une interrogation des entreprises et une première interrogation des salariés. En 2016 interviendront la deuxième interrogation des salariés et une première exploitation des données collectées.

Suite à la loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle, la déclaration fiscale 24-83 qui permettait de suivre chaque année l'effort de formation des entreprises a été supprimée. Pour compenser l'information perdue, la Dares teste actuellement l'introduction de quelques questions dans l'enquête ACEMO sur le dialogue social en entreprise. Si ce test se révèle probant, ces questions pourraient être ajoutées de manière pérenne dans cette enquête à partir de 2016.

Les travaux pour mieux décrire les formations suivies par les demandeurs d'emploi se poursuivront en 2016 dans l'optique d'améliorer la connaissance du contenu et des spécialités des formations. Des travaux seront également menés pour renforcer la cohérence entre les différentes sources existantes.

En 2016 devrait également être finalisé un mémento de la formation qui permettra de mettre en cohérence les taux d'accès à la formation dans ces différentes sources, travail conjoint de l'Insee, la Dares, le Cereq et la Depp.

Le suivi statistique du compte personnel de formation se met en place et nous attendons les premières exploitations sur les formations suivies dans ce cadre en 2016. Les premières exploitations de l'enquête FQP devraient également paraître l'an prochain. Le module formation de l'enquête ACEMO-TPE collecté en 2015 auprès des entreprises de moins de dix salariés permettra aussi d'obtenir un éclairage sur la formation dans les très petites entreprises, une information dont nous disposons très rarement.

Enfin, la Dares et la Depp envisagent de conduire différents travaux sur l'apprentissage afin de mieux comprendre l'offre et la demande de contrat d'apprentissage.

### **Santé au travail et conditions de travail (Avis 5)**

La collecte de l'enquête sur les risques psychosociaux démarre à l'automne 2015 et se poursuivra jusqu'au milieu de l'année 2016. Cette enquête est réalisée en alternance avec les enquêtes sur les conditions de travail qui interrogent à la fois les salariés et les employeurs et comportent des suréchantillons pour les trois versants de la fonction publique. Elle sera également appariée avec les données sur la consommation de soins, ce qui permettra un enrichissement des analyses. Débutera en 2016 la collecte de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des risques professionnels) qui permet de décrire très finement les expositions aux différents risques professionnels en interrogeant principalement les médecins du travail. Pour sa quatrième édition, la fonction publique sera mieux couverte avec l'ajout des enseignants dans le champ.

Enfin, le champ des statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui couvre aujourd'hui le régime général sera étendu à la MSA et aux salariés des collectivités locales. Nous devrions par ailleurs obtenir les premiers indicateurs sur la montée en charge du compte personnel de prévention de la pénibilité à partir du système d'information de la CNAV, notamment sur les expositions et les points acquis.

### **Relations professionnelles et temps de travail (Avis 9)**

La préparation de l'édition 2017 de l'enquête REPONSE présentée précédemment pour avis d'opportunité continuera en 2016. Le suivi des accords d'entreprise sera enrichi, notamment grâce à la possibilité de mieux identifier les thèmes de négociation dans la base des accords d'entreprise et le système d'information Mars sur les élections professionnelles sera exploité à des fins statistiques et d'étude.

Concernant les thématiques du temps de travail, la DGAFP prévoit de lancer une enquête auprès des ministères sur le temps de travail, les congés et les absences. La Dares envisage quant à elle de conduire des travaux sur le temps partiel à partir de différentes sources pour étudier tout particulièrement l'évolution du travail à temps partiel suite à la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013.

### **Recrutements et mouvements de main-d'œuvre (Avis 5)**

La substitution des déclarations et enquêtes sur les mouvements de main d'œuvre par la déclaration sociale nominative (DSN) constitue un chantier très important qui soulève des questions de continuité des séries. Les modalités de suivi des contrats inframensuels via la DSN ne sont pas encore totalement garanties, mais la DSN offre potentiellement de nombreuses nouvelles opportunités pour l'analyse du marché du travail, notamment sur le recours aux différentes formes de contrat et le suivi des nouvelles formes d'emploi. Ces opportunités devront être étudiées dans les années à venir.

En 2016 sera collectée l'enquête OFER sur les offres d'emploi et recrutements de la Dares et Pôle emploi reconduira son enquête sur les besoins de main-d'œuvre.

### **Evaluation des politiques publiques (Avis 6 et 10)**

Enfin, différents travaux visent à contribuer à l'évaluation des politiques publiques. Les panels de bénéficiaires de contrats aidés et de populations témoins se poursuivront. Ces opérations s'étalent sur la période 2014-2018 et visent à évaluer l'impact des passages par ces dispositifs sur les trajectoires.

En 2016, nous devrions obtenir les premières exploitations avec des études descriptives sur les premières cohortes, notamment sur l'entrée en contrat aidé et le déroulement de celui-ci.

Se poursuivront également les enquêtes statistiques auprès de jeunes en situation de grande précarité financière éligibles à la Garantie jeunes, bénéficiaires ou non. Une enquête a été conduite en 2015 auprès des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle qui sera exploitée en 2016. Elle devrait alimenter les réflexions des partenaires sociaux sur les suites du dispositif. Les différentes enquêtes (REPONSE, SUMER, ACEMO) contribuent elles aussi à l'évaluation des politiques du travail. Enfin, différents travaux seront menés pour évaluer le CICE et le Pacte de responsabilité. L'Acoss suit notamment l'assiette du CICE et réalise des travaux de simulation de baisse du coût du travail.

## **Patrick BOULTE**

Parler d'amélioration sur la formation des demandeurs d'emploi est un euphémisme. Le champ reste d'une grande pauvreté statistique. Il me paraîtrait intéressant d'aborder le sujet plus en détail à une autre occasion.

## **Christel COLIN**

Il existe quand même plusieurs sources et nous rencontrons même un problème de cohérence entre ces sources qui ne mesurent pas forcément les mêmes nombres d'entrants en formation. Il reste en revanche un sujet de présentation. Nous pourrions effectivement faire le point des sources existantes. L'une des difficultés auxquelles nous nous heurtons tient au fait que ces formations sont financées par différents acteurs dispersés, mais la base Brest rassemble les données à tous ceux-ci.

## **Patrick BOULTE**

Les particuliers demandeurs d'emploi peuvent eux-mêmes financer leurs formations.

## **Christel COLIN**

Tout à fait. D'ailleurs, la publication portant sur cette base identifie bien les formations financées par les OPCA ou les demandeurs d'emploi eux-mêmes, dont la part est en croissance. Il nous faut encore améliorer la description des formations suivies qui reste insuffisante aujourd'hui, et développer les travaux d'évaluation de l'impact de ces formations sur les trajectoires.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Ce sujet devrait faire partie de la formation tout au long de la vie.

## **Christel COLIN**

Les enquêtes FQP et AES couvrent les salariés et non-salariés, les demandeurs d'emploi, les inactifs et même les retraités. Avec AES, nous pouvons notamment comparer les taux d'accès et les formations suivies par les chômeurs et les salariés ou les indépendants, qui sont de nature très différente.

## **Nicole ROTH**

Dans l'enquête AES, nous avons surpondéré les personnes au chômage pour obtenir des informations plus précises sur cette population. L'enquête FQP suit par ailleurs les formations en population générale et l'appariement à cinq ans vise bien à mesurer l'efficacité des formations suivies.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Le CPF est également destiné à être utilisé par les demandeurs d'emploi.

## **Christel COLIN**

Cela fait partie des sujets que nous envisageons d'examiner lorsque nous disposerons des données.

## **Nicolas PROKOVAS**

Je suis heureux de voir se confirmer la poursuite des travaux sur l'appariement entre l'enquête Emploi et les DEFM, car un public très large n'arrive toujours pas à comprendre la cohérence des chiffres publiés par l'Insee et ceux de Pôle emploi. Vos propos sur les DSN nous rassurent et nous inquiètent en même temps. J'avais cru comprendre que le président du groupe de travail sur les nouvelles formes d'emploi avait fait part d'un besoin en statistiques au groupe en charge de la refonte des DSN. Pourrions-nous obtenir des informations sur le sujet ? Le découpage géographique constitue aussi un sujet de préoccupation. Sommes-nous assurés de la continuité des séries statistiques avec la mise en place de niveaux supra-départementaux ? Enfin, l'enquête REPONSE est très attendue. Elle s'inscrit dans un contexte juridique mouvant du point de vue juridique et administratif, les débats en cours présageant des évolutions significatives dans ce domaine en termes de droits et de représentativité des salariés.

Or les organisations syndicales ont besoin d'informations très précises pour se mettre en ordre de marche dans l'attente de ces changements. Nous nous heurtons toutefois à une véritable difficulté pour obtenir les listes nominatives d'entreprises. Des améliorations devraient être apportées du point de vue de la statistique publique.

#### **Nicole ROTH**

Nous préparons actuellement la diffusion sur les nouvelles régions. La réflexion se poursuit pour parvenir à produire des statistiques à cette échelle. Je ne pense pas cependant que les unes remplaceront forcément les autres. Nous ménagerons sans doute une période de recouvrement, d'autant que les niveaux infrarégionaux de ces nouvelles régions ne sont pas encore définis. Le niveau NUTS2 utilisé par Eurostat, par exemple, est en cours de discussion.

#### **Christel COLIN**

La Dares a prévu de diffuser en nouvelles régions dès janvier 2016 pour la plupart de ses productions. Elle souhaite cependant assurer la continuité des données en poursuivant la diffusion sur les anciennes régions durant une certaine période et en opérant une rétopolation sur les données.

#### **Dominique ALLAIN**

S'agissant du courrier de Bernard Gazier sur l'impact de la DSN sur les contrats courts et l'intérim, nous avons convenu qu'un point soit effectué par la Dares lors de la réunion du 19 octobre sur les avancées de la mise en œuvre de la DSN, puis la présidente du Cnis contactera le président du groupe de travail.

#### **Nicolas PROKOVAS**

Nous avons formulé une demande pour obtenir des informations nominatives précises sur certaines entreprises. Or les résultats qui nous ont été livrés se révèlent totalement inexploitable alors que ces statistiques sont en théorie disponibles.

#### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Il ne s'agit pas forcément d'une demande statistique qui relève de la responsabilité du Cnis.

### **V. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951**

#### **Pierre AUDIBERT**

L'article 7bis de la loi de 1951 précise que lorsqu'un service statistique ministériel ou l'Insee demande des informations détenues par une administration pour réaliser des traitements statistiques, cette dernière les lui fournit après avis du Cnis. Une demande a été adressée par la Drees à la CNAV pour obtenir des données individuelles nécessaires à la détermination des droits et au calcul des pensions de retraite. En principe, l'avis devrait être donné par la Commission Service public et services aux publics, mais celle-ci ne se réunira qu'à la fin du mois de novembre. Pour éviter de retarder cette demande de deux mois, je vous propose d'y donner un avis favorable.

#### **Pierre-Yves CABANNES, Drees**

Il y a erreur. Notre demande porte sur les données relatives à la prime d'activité détenues par la CNAV et la CCMSA, et non sur les retraites. La loi a été votée le 17 août 2015 et la prime entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.

**Pierre AUDIBERT**

Je n'ai pas reçu la demande formelle. Je vous propose d'accorder un avis favorable sous réserve de sa réception. Nous diffuserons également cette demande sur notre site pour que vous puissiez tous en prendre connaissance.

*La Commission Emploi, qualification et revenus émet un avis favorable à la demande d'accès qui lui est soumise au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.*

## **CONCLUSION**

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous remercie pour votre participation.

*La Commission Emploi, qualification et revenus du travail se réunira le 23 mars 2016 après-midi.*

*La séance est levée à 13 heures 05.*

---

## DOCUMENTS PRÉSENTÉS

---

[Fiches descriptives d'enquêtes - Emploi, qualification et revenus du travail - 2015 - 2e réunion](#)

[L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée](#)

[Programme de travail 2016 - Commission Emploi, qualification et revenus du travail - 2015 - 2e réunion](#)

[Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Drees-Cnav - Emploi, qualification et revenus du travail - 2015 - 2e réunion](#)

[Projet de mandat du groupe de travail "La mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques"](#)

[Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Drees-Cnaf-CCMSA - Emploi, qualification et revenus du travail - 2015 - 2e réunion](#)

[L'évaluation macroéconomique de l'économie non observée par la comptabilité nationale - Insee - Diaporama](#)

[Présentation des programmes annuels de travail 2016 - Insee - Dares - Diaporama](#)

[L'approche internationale de la mesure du travail dissimulé - Université Paris-Est Créteil - Note](#)

[Deux méthodes d'estimation de la fraude sociale - Accos - Diaporama](#)

---

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »

---

**Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées**

- Enquête sur les formes de travail indépendant ..... [32](#)  
Module complémentaire à l'enquête emploi 2017 .....
- Enquête sur les relations professionnelles et les négociations.....[34](#)
- Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation..... [36](#)

**Demande d'accès aux données au titre de l'article 7bis  
de la loi n°51-7111 du 7 juin 1951**

- Demande d'accès par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) aux données individuelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse(CNAV) concernant la détermination du droit et au calcul des prestations de retraite. ....[37](#)
- Demande d'accès par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) à des données concernant la prime d'activité détenues par la CNAF et la CCMSA. ....[38](#)

*Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.*

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les formes de travail indépendant - Module complémentaire à l'enquête Emploi 2017

---

*Type d'opportunité* : enquête ponctuelle

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA), division Emploi.

Au cours de sa réunion du 15 septembre 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur les formes de travail indépendant, Module complémentaire à l'enquête Emploi 2017.

L'enquête répond au besoin exprimé par la Commission européenne auprès d'Eurostat de suivre les évolutions récentes observées sur le marché du travail. En effet, dans de nombreux pays, la résurgence du travail indépendant sous de nouvelles formes (freelance, auto-entrepreneuriat, « faux indépendants » etc.) tend à remettre en cause les liens classiques entre employeurs et employés. Cette thématique n'a jamais été abordée auparavant dans le cadre des modules ad-hoc à l'Enquête Emploi.

L'objectif est également d'intégrer à terme quelques questions du module ad hoc 2017 aux Enquêtes Forces de Travail afin de décrire les statuts d'activité sur le marché du travail en cernant plus précisément ces nouvelles formes d'emploi indépendant.

L'enquête s'adresse principalement aux personnes exerçant une activité indépendante (à titre principal), qu'elles emploient des salariés ou non. La première partie de l'enquête détermine quels sont les indépendants qui peuvent être considérés en situation de « dépendance économique ». La caractérisation de ces situations reprend certains critères issus de la littérature et/ou de la jurisprudence sur le sujet. Une deuxième partie est consacrée aux conditions de travail des indépendants, à leurs motivations et à leur parcours professionnel. La dernière partie est consacrée à une comparaison entre salariés et indépendants en matière de satisfaction vis à vis de l'emploi et d'autonomie dans le travail.

Quelques questions, en nombre très limité, seront ajoutées au questionnaire européen pour parfaire et approfondir la caractérisation des non salariés en situation de dépendance économique.

Compte tenu de son caractère récent, peu d'enquêtes existent sur la thématique des nouvelles formes de travail indépendant. Toutefois, certaines sources de données sur les indépendants peuvent être signalées :

- en France, l'enquête SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) et la base non-salariés. Ces deux enquêtes ne permettent toutefois pas d'apprécier la dépendance économique des indépendants.
- et au niveau européen, l'enquête EWCS (European Survey on Working Conditions) et l'enquête TRADE-EDSEW. Ces deux enquêtes, qui ne ciblent pas spécifiquement les indépendants, ne permettent pas de réaliser des exploitations très fines.

L'enquête est menée auprès des ménages interrogés pour la 6<sup>ème</sup> fois à l'enquête Emploi. Elle couvre l'ensemble de la France métropolitaine et les Dom (hors Mayotte). L'échantillon est tiré parmi des logements ordinaires utilisés à usage de résidence principale, à l'intérieur desquels sont interrogées les personnes âgées de 15 ans ou plus au dernier jour de la semaine de référence. Deux individus au plus seront interrogés par ménage, en privilégiant ceux qui travaillent comme indépendant. Le questionnaire sera soumis à l'ensemble des indépendants, soit environ 4 000 personnes. Un sous-échantillon de salariés (20%) sera tiré et constituera le reste des répondants. La taille estimée de l'échantillon est donc de l'ordre de 10 000 répondants en métropole et 1 000 dans les quatre Dom.



Les modalités de la collecte sont les mêmes que celles de l'enquête Emploi, à savoir le face-à-face par Capi. La réponse indirecte par «proxy» n'est autorisée que de manière restrictive. Le temps de collecte du module devrait être en moyenne inférieur à 10 minutes par questionnaire.

Les données devront être envoyées à Eurostat pour le 31 mars 2018. Les utilisateurs potentiels sont, au niveau européen, la Commission et d'autres institutions travaillant sur le sujet (ex : OCDE). En France, l'Insee, le CEE, la Dares, le Cereq et les centres de recherche seront les principaux utilisateurs de l'enquête. Le fichier national de l'enquête sera mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs. Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un *Insee Première* prévu au second semestre 2018.

Le maître d'ouvrage est la division Emploi de l'Insee, en lien avec la division Maîtrise d'œuvre des activités d'enquêtes. La collecte est déconcentrée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages des directions régionales de l'Insee. La préparation de l'enquête mobilisera 2 cadres A de l'Insee (un chef de projet d'organisation statistique et un concepteur, chargé d'études de la division Emploi) ; le traitement informatique un cadre B de l'équipe de maintenance de l'enquête Emploi et un cadre B Capi ; l'exploitation des premiers résultats le cadre A concepteur, assisté d'un cadre B.

Le caractère obligatoire sera demandé auprès du comité du label (en conformité avec ce qui est fait pour l'enquête Emploi). L'enquête fera en outre l'objet d'une déclaration normale auprès de la CNIL.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée** à compter de l'année 2016, pour l'ensemble de la durée de l'enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise »

REPONSE 2016-2017

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : tous les 6 ans

*Demandeur* : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)

Au cours de sa réunion du 15 septembre 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur l'enquête « Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise » - REPONSE 2016-2017.

Les enquêtes REPONSE sont au centre du dispositif statistique public sur les relations professionnelles. REPONSE 2017 constituera le cinquième point d'une série d'enquêtes reconduites tous les six ans.

L'enquête comprend trois volets correspondant aux trois populations interrogées : les représentants des directions d'entreprise, les représentants du personnel et les salariés. L'opportunité est demandée pour l'ensemble de ce dispositif. Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont :

- l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés, les réponses aux chocs d'activité, son insertion dans des rapports de sous-traitance ;
- les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ;
- l'adhésion de l'entreprise à une ou plusieurs organisations patronales ;
- l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les innovations techniques et organisationnelles et l'implication des salariés ;
- les politiques de rémunération et de formation professionnelle dans les entreprises ;
- la négociation collective (thèmes, acteurs, niveaux) ;
- le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

Des données issues des bases de sondage (SIRENE pour les établissements, DADS pour les salariés) viendront enrichir les données issues des réponses des personnes interrogées. Comme pour les éditions précédentes, des post-enquêtes seront effectuées en 2018, auprès de représentants de direction et des représentants du personnel qui auront donné leur accord. Ces post-enquêtes seront organisées dans le cadre d'un appel à projet de recherche lancé par la Dares.

Les tirages d'échantillons sont réalisés par la Division Sondages de l'Insee. La méthodologie du tirage est établie conjointement par l'Insee et la Dares. La taille prévue de l'échantillon de répondants est de 4 000 établissements (taux de sondage 2%), 2 500 représentants du personnel (0,4%) et 20 000 salariés (0,2%).

Le champ de l'enquête couvre les établissements de 11 salariés ou plus, dans les secteurs privé et semi-public (hors administration et agriculture). Il recouvre les sections B à S (hors O) de la NAF rév 2. Le champ des salariés enquêtés comprend les salariés des établissements du champ ayant une ancienneté d'au moins 15 mois.

La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire, choisi par appel d'offre, disposant en particulier d'un réseau d'enquêteurs en face-à-face. Les représentants de la direction et les représentants du personnel seront interrogés en face à face, à l'aide de questionnaires CAPI. Les salariés seront interrogés par voie postale, à leur domicile. Ils auront toutefois la possibilité de répondre au questionnaire *via* internet (sous réserve de résultats positifs du test préalable de ce procédé). Le temps de réponse est estimé à 1h15 pour le volet « représentant de la direction », 1h pour le volet « représentant du personnel », 15 minutes pour le questionnaire « salarié ». Les questionnaires ne comportent pas de questions relevant de la sphère privée ou jugées « sensibles ».

L'enquête REPONSE est complétée par l'enquête annuelle ACEMO – Dialogue Social en Entreprise afin de quantifier l'activité de négociation formelle et les journées de grève. Du côté des sources administratives, la base statistique des accords d'entreprise apporte des informations sur les accords signés entre la direction et les représentants du personnel. Enfin, la base de données sur les résultats des élections professionnelles (base MARS) vient compléter le dispositif d'information statistique.

Les résultats de l'enquête 2011 ont donné lieu à plusieurs séries de publications (6 *Dares Analyses*, dossier dans la collection *Insee-Références « Emploi et Salaires »*, articles de recherche, etc.). Les travaux d'étude et de recherche ont été présentés lors d'un colloque organisé par la Dares. L'enquête 2011 a par ailleurs alimenté régulièrement les travaux de l'administration du ministère, en particulier l'évaluation de la loi de 2008 relative à la représentativité syndicale, mais aussi l'étude d'impact du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, adopté en 2015.

Pour l'enquête 2017, il est prévu le même éventail de publications. Cette nouvelle édition permettra également d'établir un premier bilan de l'effectivité de certaines dispositions issues de la loi de 2015.

La DARES réunit trois comités pour la consultation sur le dispositif d'enquête :

- un comité de pilotage réunissant la Dares, la Direction Générale du Travail (DGT) et l'Insee.
- un comité scientifique chargé de la révision des questionnaires, réunissant la Dares, la DGT, France Stratégie, et dix universitaires spécialistes du domaine.
- un comité de concertation réunissant la Dares et les partenaires sociaux.

Les moyens consacrés à la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données seront les suivants :

- 1/2 ETP d'un agent de catégorie A pendant 4 ans pour la conception de l'enquête ;
- l'ensemble des agents du département Relations Professionnelles et Temps de travail (8 cadres A, 1 C) seront mobilisés pendant les phases de tests (environ 2 mois), de l'enquête pilote (2 mois) et de la collecte (5 mois) ;
- budget estimé de la collecte sous-traitée : entre 1 900 000 € et 2 100 000 € TTC.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée** à compter de l'année 2016, pour l'ensemble de la durée de l'enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation

---

*Type d'opportunité : renouvellement (arrivée à terme de l'avis d'opportunité)*

*Périodicité* : enquête annuelle (tous les mois aux sortants du mois m-6, au cours de la première semaine du mois m+1)

*Demandeur* : Direction de l'Animation de la Recherche, des études et des statistiques (Dares)

Au cours de sa réunion du 25 septembre 2015 « Emploi, Qualification et Revenus du Travail » a examiné le projet d'enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

Le projet de réaliser cette enquête annuelle est une réponse aux demandes des cabinets ministériels de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des comptes, Inspection générale des affaires sociales), des organismes d'expertise tels que les conseils d'orientation de l'emploi et d'analyse stratégique et des partenaires sociaux de la Commission européenne.

Le système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation alimentés par les organismes collecteurs agréés dispose d'information individuelle relative à la nature des contrats, aux bénéficiaires, employeurs, et informations concernant le motif et date de rupture de contrat. Cependant aucune information n'est disponible annuellement sur le devenir professionnel des bénéficiaires à l'issue du contrat, ni à un niveau régional de manière homogène dans l'ensemble des régions.

Le principal objectif de l'enquête est d'obtenir une information régulière sur le devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif, de calculer ainsi leur taux d'insertion dans l'emploi et dans l'emploi durable, de calculer un certain nombre d'indicateurs des programmes annuels de performances, des rapports annuels de performance et des budgets opérationnels de programme dans le cadre de la LOLF<sup>1</sup>. Elle permet également des comparaisons avec d'autres dispositifs d'emplois aidés et à alimenter les statistiques européennes.

Les thèmes principaux abordés portent sur l'emploi (situation actuelle, nature de l'emploi, employeur), le déroulement du contrat, l'appréciation du contrat.

L'enquête couvre la France entière (métropole et DOM), s'appuyant sur l'exploitation de la base de données issue d'Extrapo, système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation.

Le champ de l'enquête est constitué des sortants d'un contrat de professionnalisation au mois m-6.

L'unité statistique est l'individu ; l'enquête interrogera entre 40 000 et 100 000 sortants sur l'année (selon la précision des résultats souhaités sur des sous-échantillons) soit une moyenne de 8 300 individus par mois (dans le cas d'un tirage de 100 000 sortants).

Le tirage de l'échantillon sera aléatoire et équilibré par région et potentiellement exhaustif sur les bénéficiaires de 26 ans et plus selon la taille de l'échantillon retenue.

La durée du questionnement est évalué à environ 10 minutes.

La collecte débutera début 2016.

Le mode de collecte est un questionnement auto-administré par voie postale et par internet, avec une relance par mail pour les non-répondants, et une relance postale un mois après pour tous les non-répondants.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la rédaction du questionnaire initial, cette enquête étant une reconduction d'une enquête existante depuis 2011. Une consultation auprès du Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels, qui a effectué une enquête similaire en 2014, sera organisée.

---

<sup>1</sup> Loi organique relative aux lois de finances

La Dares assumera à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Quant à la collecte, elle sera assurée par un institut de sondage privé sélectionné par la Dares.

Les résultats de l'enquête seront transmis à Eurostat. Ils alimentent également les bilans sur les contrats de professionnalisation publiés annuellement sous forme de Dares Analyses dans les collections de la Dares. Ces résultats sont aussi largement diffusés dans les fichiers régionaux des Services des Études Statistiques Évaluation (Sese) et des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). La diffusion des résultats à l'ensemble de ces organismes est prévue annuellement.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années à compter de l'année 2016** pour la période allant de **2016 à 2020 inclus**.

## **Demande d'accès aux données au titre de l'article 7bis de la loi n°51-7111 du 7 juin 1951**

### **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée aux données des échanges interrégimes de retraite (EIRR)**

**Le décret n°2014-374** du 27 mars 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « échanges interrégimes de retraite » (EIRR) définit que ce traitement « a également pour finalité de contribuer à la production, par les organismes contributeurs mentionnés à l'article R. 161-69-2 et les services de l'État placés sous l'autorité des ministres chargés de la sécurité sociale, de l'agriculture, du budget et de la fonction publique, de statistiques à des fins de pilotage des politiques publiques ».

A ce titre, la DREES souhaite avoir accès au fichier statistique de l'EIRR.

#### **1. Service demandeur**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) – bureau Retraites

#### **2. Organisme détenteur des données demandées**

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

#### **3. Nature des données demandées**

Les données demandées sont les données individuelles nécessaires à la détermination du droit et au calcul des prestations de retraite. Ces données proviennent des régimes de retraite de base et complémentaire pour les assurés de 55 ans ou plus, et concernent tous les droits perçus (droit personnel et droit de réversion).

#### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Les données issues de l'EIRR seront utilisées par la DREES à des fins exclusivement statistiques pour réaliser des travaux et études sur différents sujets de son champ de compétences ayant trait aux retraites.

#### **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Des travaux d'expertise de la qualité de la base de données seront réalisés. Des comparaisons avec les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) produit par la DREES tous les 4 ans, et avec les données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraites seront effectuées.

L'EIRR sera utilisé pour réaliser des exploitations statistiques et économétriques permettant l'analyse de la situation des retraités : dispersion des montants de pension (tous régimes, et par régime), analyse des polypensionnés/monopensionnés, âges de départ à la retraite, etc.

L'EIRR pourrait également permettre d'alléger l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite et d'élaborer des marges de calage tous régimes pour le modèle Ancetre de la DREES.

## **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

L'échange interrégimes de retraite (EIRR) est un système d'informations tous régimes centré sur les montants de pensions. Mis en place en décembre 2009, l'EIRR permet de stocker dans un lieu unique l'ensemble des informations fournies par les régimes de retraite afin de calculer notamment de façon automatique la majoration de pension de réversion, la majoration de pension non salariée agricole et l'écrêtement du minimum contributif. Par ailleurs, la DREES réalise à des fins statistiques un échantillon interrégimes de retraités (EIR) qui contient des informations plus détaillées que l'EIRR (comme par exemple des informations sur les durées validées). Alimenté par l'ensemble des régimes, l'EIR s'appuie sur un échantillonnage de la population et est réalisé une fois tous les 4 ans. Un outil spécifique, le modèle ANCETRE (actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités), a donc été conçu par la DREES afin de produire ces estimations tous les ans, en combinant au mieux les données de l'EIR et celles des enquêtes annuelles réalisées par la DREES auprès des principales caisses de retraite (EACR). L'exploitation statistique de l'EIRR permettra de comparer les résultats de ces différentes sources et de mettre en avant les avantages de chacune d'entre elles. L'EIRR pourrait améliorer les estimations annuelles de retraite voire interagir avec le contenu des EACR, ce qui permettrait d'alléger la charge statistique des organismes de retraite.

L'utilisation statistique des données de l'EIRR est par ailleurs soutenue par le CNIS dans l'avis n°7 de la commission « Services publics et services aux publics » du moyen terme 2014-2018.

## **7. Périodicité de la transmission**

La DREES demande l'accès à l'EIRR produit chaque trimestre à des fins statistiques.

## **8. Diffusion des résultats**

Articles dans les collections de la DREES (Études et Résultats ou Dossiers Solidarité et Santé ou ouvrage de la collection Études et statistiques) ou dans des revues académiques.

## **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant la prime d'activité détenues par la CNAF et la CCMSA.**

### **1. Service demandeur**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

### **2. Organisme détenteur des données demandées**

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

### **3. Nature des données demandées**

L'Eniacrams (échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux) est un panel annuel de bénéficiaires de compléments de revenus d'activité ou de minima sociaux, d'âge actif. Il succède à l'ENIAMS (échantillon national inter-régimes d'allocataires de minima sociaux), dont le champ avait déjà été élargi aux bénéficiaires d'un revenu minimum garanti à la suite de la mise en place du RSA en 2009. Il est réalisé à partir de données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires de ces minima (CNAF, CCMSA et Pôle emploi) et du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'INSEE. Il s'agit d'un échantillon retenant les personnes nées entre le 1er et le 14 octobre et âgées de 16 à 64 ans au 31 décembre de chaque année. Il permet de suivre l'évolution de la situation des individus, non seulement dans les minima sociaux ou dans les compléments de revenus d'activité, mais aussi par rapport au chômage (indemnisé ou non) et à l'emploi salarié (grâce à l'appariement au panel DADS (déclarations annuelles de données sociales)).

L'Eniacrams a également vocation à servir de base de sondage. Les enquêtes auprès des bénéficiaires de minima sociaux jusqu'en 2006, puis d'un revenu minimum garanti en 2012 permettent d'étudier plus en détail les déterminants de l'entrée, de la sortie ou de la persistance dans les minima sociaux et, plus généralement, les conditions de vie des bénéficiaires.

L'échantillon peut également être ponctuellement mis à disposition des partenaires du dispositif (CCMSA, CNAF, l'institution gestionnaire du régime d'assurance chômage), des services statistiques ou d'études ministériels et d'organismes d'études, sur la base d'une licence d'usage définissant la finalité de l'étude et contenant l'engagement des organismes destinataires à ne pas utiliser les données à d'autres fins et à en assurer la confidentialité.

L'Eniacrams permet ainsi de fournir à intervalles réguliers des informations statistiques sur l'évolution de la situation des allocataires de minima sociaux et de compléments de revenus d'activité et sur leur passage éventuel par des situations d'emploi et de chômage, et ce uniquement à des fins d'étude.

Actuellement, les informations sur les bénéficiaires du RSA activité seul sont disponibles dans ce panel, alors que les bénéficiaires de la prime pour l'emploi n'y sont pas. La prime d'activité a été créée par l'article 57 de la loi 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Elle remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Il est prévu qu'elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**→ Suite à la suppression du RSA activité et à la mise en place de la prime d'activité, la DREES demande l'accès à des informations issues des systèmes de gestion de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole et de la Caisse nationale des allocations familiales, relatives aux bénéficiaires de la prime d'activité, en application de l'article L846-3 introduit dans le code de la sécurité sociale par l'article 57 de la loi 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Ces données seront intégrées dans l'Eniacrams.**

### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Réaliser des études fines mettant en regard les caractéristiques des bénéficiaires de minima sociaux et de compléments de revenus d'activité et leurs conditions de vie, leurs revenus, leurs dépenses ou encore leur situation vis-à-vis de l'emploi salarié.

Il s'agit aussi de comparer le nouveau dispositif avec l'ancien, et de répondre aux demandes d'évaluations prévues dans la loi (article 61 de la loi 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi). L'échantillon constitué étant construit en panel, il permet enfin d'étudier les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux et de compléments de revenus d'activité parmi les différents dispositifs existants, mais aussi par rapport au chômage et à l'emploi.

## **5. Nature des travaux statistiques prévus**

L'Eniacrams permet à la DREES d'étudier, à un pas annuel, le devenir et les trajectoires passées des bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux, notamment vis-à-vis de l'emploi et du chômage.

En tant que base de sondage, il est essentiel pour la mise en place d'enquêtes sur les conditions de vie des bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux. Il permet en particulier d'alléger la collecte de l'enquête en disposant d'informations administratives contenues dans la base de sondage (situation antérieure, types de prestations, montant des prestations, salaires, ...).

## **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Données singulières sans équivalent ailleurs.

## **7. Périodicité de la transmission**

Annuelle.

## **8. Diffusion des résultats**

Les travaux et études statistiques menés à partir des données demandées ont vocation à être publiés sur les supports de publication de la DREES (Études et Résultats, Dossiers Solidarité Santé, Documents de travail, ouvrages thématiques).

En particulier, ils permettent la publication annuelle de deux fiches dans l'ouvrage « Minima sociaux et prestations sociales » :

- une portant sur le devenir des bénéficiaires de minima sociaux
- une portant sur les trajectoires passées des bénéficiaires dans les minima sociaux.

Enfin, l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux 2012, échantillonnée grâce à l'Eniacrams, a donné lieu à de nombreuses études :

- Nathalie Missègue, avec la collaboration de Céline Arnold, juin 2015, « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », Études et Résultats, n°921, Drees.
- Marie Acs, Étienne Frel-Cazenave et Bertrand Lhommeau, février 2014, « Parents bénéficiaires de minima sociaux : concilier vie familiale et insertion professionnelle », Études et Résultats, n°874, Drees.
- Mathieu Calvo et Anne Legal, février 2014, « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes budgétaires », Études et Résultats, n°872, Drees.
- Audrey Isel, février 2014, « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : privations et difficultés financières », Études et Résultats, n°871, Drees.
- Céline Arnold et Nadine Barthélémy, janvier 2014, « Les allocataires du minimum vieillesse : parcours et conditions de vie », Études et résultats, n° 863, Drees.